

Diversité des carrières d'auteur de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Les auteurs de la SADC, 1997-2008

Marie GOUYON*

Diverse careers amongst audiovisual and live entertainment authors.
SACD Authors, 1997-2008

Sommaire

Une vue d'ensemble	2	5 % des auteurs concentrent 28 % des contributions à la création et 67 % des droits	11
L'audiovisuel et le spectacle vivant : deux répertoires très distincts	4	Des disparités selon le sexe	11
330 000 créations audiovisuelles sont répertoriées	4	Les plus de 50 ans représentent une part croissante des auteurs du spectacle vivant	11
La diffusion des œuvres audiovisuelles s'est fortement développée en douze ans	4	La majorité des auteurs vivent hors de l'Île-de-France	11
Les fictions s'attirent l'essentiel des droits mais représentent moins de la moitié des créations	5	Les sociétaires représentent 17 % des auteurs du spectacle vivant et 55 % des droits engendrés par ce répertoire	14
5 % des auteurs concentrent 67 % des contributions à la diffusion audiovisuelle et 50 % des revenus	6	Une typologie des carrières d'auteurs entre 1997 et 2008	15
Les femmes représentent un quart des auteurs, des droits et des contributions à la création et à la diffusion	6	Type I : Les créateurs actifs du spectacle vivant (18 %)	16
Les femmes créent le plus souvent des fictions télévisuelles, tandis que les hommes se concentrent davantage sur les fictions cinématographiques	6	Type II : Les auteurs en retrait du spectacle vivant (17 %) ...	18
Les auteurs de l'audiovisuel ont en moyenne 49 ans en 2008	7	Type III : Les créateurs actifs de l'audiovisuel (10 %)	20
Plus de 80 % des auteurs vivent en France, dont 80 % en région parisienne	7	Type IV : La relève « animée » (6 %)	22
Les sociétaires représentent 30 % des auteurs de l'audiovisuel et se partagent 68 % des droits dans ce répertoire	9	Type V : La relève cinématographique (18 %)	24
Près de 10 000 auteurs interviennent dans le spectacle vivant en 2008	9	Type VI : Les éphémères (31 %)	26
Le nombre de créateurs du spectacle vivant a augmenté de 60 % en douze ans	9	Encadrés	
Le théâtre est le genre dominant, suivi de la danse	10	Encadré 1 – La SADC : rôle et fonctionnement	2
		Encadré 3 – Une typologie des carrières d'auteurs compositeurs dramatiques entre 1997 et 2008	15
		Encadré 4 – Caractéristiques distinctives des carrières types : représentations graphiques	28
		Méthodologie – Les données transmises par la SADC et leur traitement statistique	32

* Attachée statisticienne de l'Insee, chargée d'analyse au DEPS.

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre la SADC et le DEPS, permettant à ce dernier d'exploiter statistiquement les données recueillies par la SADC. Doivent en particulier être remerciés : Pascal ROGARD, directeur général de la SADC, Debora ABRAMOWICZ, directrice des projets de développements éditoriaux, Jérôme DECHESNE, directeur adjoint de l'audiovisuel, Linda CORNEILLE, directrice du spectacle vivant, Muriel COUTON, directrice du développement et de la coordination, Violeta MATEO, directrice adjointe du développement et de la coordination, Yves LE COËNT, directeur de la gestion des droits et du réseau, Véronique PERLES, directrice des relations auteurs et utilisateurs, Alain CHAPOTEL, directeur adjoint de la gestion des droits pour le pôle gestion collective de l'audiovisuel, et tout particulièrement Christelle FINET, chargée d'étude à la direction du développement et de la coordination.

UNE VUE D'ENSEMBLE

En 2008, la SACD a versé des droits d'auteur à 17 700 auteurs et compositeurs dramatiques, pour des œuvres audiovisuelles ou de spectacle vivant, soit 47 % de plus qu'en 1997.

Parallèlement, l'activité de création s'est développée fortement : les auteurs ayant perçu des droits entre 1997 et 2008 ont **inscrit**¹ au répertoire de la SACD 24 000 **contributions**² aux créations audiovisuelles et du spectacle vivant en 2000, 29 000 en 2005 et près de 40 000 en 2006³.

Au total, en 2008, les auteurs qui ont perçu des droits entre 1997 et 2008 répertorient plus de 440 000 contributions à la création. Les droits versés ont augmenté de 34 % depuis 1997⁴ et s'établissent à 136 millions d'euros en 2008.

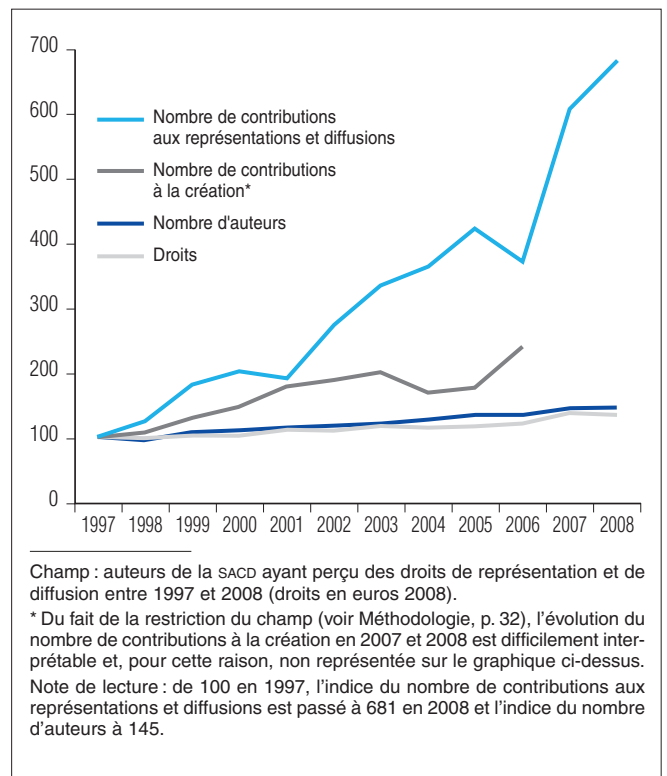
Le nombre de contributions à la diffusion et à la **représentation**⁵ a quant à lui été multiplié par près de 7 depuis 1997, atteignant 2,4 millions en 2008 (**graphique 1**). Ce développement est essentiellement dû à l'évolution des diffusions audiovisuelles (voir *infra*).

Quelle que soit l'année d'adhésion, les hommes sont plus nombreux que les femmes à adhérer à la SACD et à percevoir des droits. Toutefois, les jeunes générations d'auteurs se féminisent nettement : parmi les auteurs qui perçoivent des droits en 2008, les femmes représentent moins de 10 % des auteurs dans les générations d'adhérents antérieures à 1950, un quart des auteurs ayant adhéré dans les années 1980 et un tiers des auteurs depuis 2000 ; cette dernière proportion demeure cependant très inférieure aux 47 % de femmes qui composent l'ensemble de la population active en emploi en France en 2008.

Il s'agit d'une population beaucoup plus âgée que celle des personnes en **emploi**⁶ pris dans leur ensemble : en 2008, les auteurs de la SACD⁷ ont en moyenne 48 ans, contre 41 ans pour l'ensemble des actifs en emploi ; il n'y a pratiquement pas de très jeunes auteurs (moins de 25 ans), alors que 8 % des actifs occupant un emploi en France ont moins de 25 ans.

L'examen des grandes évolutions globales à la SACD s'avère rapidement insuffisant ; il peut être poursuivi sous un double angle. Dans un premier temps, les deux réper-

Graphique 1 – Droits perçus, nombre d'auteurs, de contributions à la création et de contributions à la diffusion, 1997-2008 (indice 100 en 1997)



Source : SACD/DEPS, 2011

toires peuvent faire respectivement l'objet d'une analyse ; en effet, l'audiovisuel diffère fortement du spectacle vivant tant en termes de montant de droits versés, de nombre de contributions à la création et à la diffusion qu'en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des auteurs.

Dans un second temps, la construction d'une typologie, en distinguant différentes catégories de carrières sur la période 1997-2008, met à disposition une photographie instantanée de la gamme des parcours suivis par les auteurs sur cette période.

1. Lorsqu'il est prévu qu'une œuvre soit diffusée, elle est inscrite au répertoire de la SACD. La diffusion de cette œuvre peut intervenir dans l'année mais peut également être différée d'un an, deux ans ou davantage, voire ne jamais avoir lieu.

2. La notion de contribution à la création est à distinguer de celle d'œuvre unique. En effet, le fichier mis à disposition par la SACD distingue les auteurs et non les œuvres : si une année donnée la SACD valide une œuvre à laquelle cinq auteurs ont collaboré, alors cette œuvre figurera cinq fois dans le fichier parmi les créations de cette année-là (voir Méthodologie, p. 32).

3. En 2006, le nombre d'œuvres validées a fortement augmenté, en raison d'une réorganisation de la procédure d'immatriculation des œuvres à la SACD.

4. En euros constants, *i.e.* en euros 2008.

5. À l'instar de la notion de contribution à la création, celle de contribution à la diffusion permet de tenir compte à la fois des diffusions et représentations d'œuvres ayant un seul auteur et de celles d'œuvres ayant plusieurs coauteurs (pour lesquelles une même diffusion apparaîtra dans le fichier transmis par la SACD autant de fois qu'il y a de coauteurs).

6. Les personnes employées au sens du Bureau international du travail sont celles ayant travaillé en France dans l'année, de façon salariée ou non salariée, quelle que soit la durée de l'emploi.

7. Auteurs vivants en 2008 et percevant des droits cette année-là.

Encadré 1 – La SACD : rôle et fonctionnement

1. La SACD, une société de gestion des droits d'auteur

Intermédiaires entre les auteurs et les producteurs d'œuvres soumis au droit d'auteur¹, les sociétés de gestion des droits d'auteur, ou sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD), exercent la gestion collective des droits des auteurs ; elles ont un statut de droit privé mais exercent néanmoins une mission reconnue d'utilité publique sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

La SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques), créée en 1777, est l'une des 22 SPRD reconnues en France, au même titre que la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et que la Scam (Société civile des auteurs multimédias) par exemple.

2. Les auteurs de la SACD

Les répertoires : l'audiovisuel et le spectacle vivant

La SACD² gère, pour le spectacle vivant, les œuvres de théâtre, les œuvres dramatico-musicales (les opéras, les comédies musicales, les œuvres de théâtre musical), les musiques de scène, les chorégraphies, les sketches, les *one-man-show*, les mises en scène, les œuvres d'arts du cirque, les œuvres d'arts de la rue, les œuvres de mimes, de marionnettes et les sons et lumières.

Dans l'audiovisuel, elle est compétente pour les courts et longs métrages cinématographiques, les téléfilms, les séries télévisées, les feuilletons, les œuvres d'animation et les fictions radiophoniques. Les œuvres documentaires, quant à elles, relèvent de la Scam.

L'adhésion à la SACD

Un auteur peut adhérer à la SACD s'il est dans l'une des situations suivantes :

- il est l'auteur d'une œuvre déjà créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD ;
- il est l'héritier d'un auteur décédé, non-membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée ;
- il est en stage de fin d'études ou diplômé d'une école de cinéma, d'un conservatoire d'écriture ou d'un établissement similaire reconnu par la SACD ;
- il est parrainé par deux sociétaires de la SACD.

Les grades

En devenant membre de la SACD, l'auteur bénéficie du statut d'adhérent et fait l'acquisition d'une part sociale de la société. Il peut accéder ensuite aux grades de sociétaire adjoint puis de sociétaire.

Le passage d'un grade à l'autre augmente le nombre de voix dont chaque associé dispose lors des votes en assemblée générale. Il est décidé par le conseil d'administration de la SACD, en fonction de l'ancienneté de l'auteur, du nombre d'œuvres qu'il a créées et du montant des droits qu'il a perçus.

Les successions

La diffusion des œuvres engendre des droits pendant une durée de 70 ans après le décès de leur auteur (ou du dernier des co-auteurs pour les œuvres de collaboration). Si ce dernier était membre de la SACD, son ou ses héritiers reçoivent indivisément sa part sociale.

1. Tout auteur d'une œuvre de l'esprit (œuvre littéraire, dramatique, cinématographique, photographique...) dispose d'un droit moral (perpétuel, inaliénable, imprescriptible et insaisissable) et de droits patrimoniaux (droits de représentation et de reproduction exclusifs et limités dans le temps) sur son œuvre. Ces droits constituent les deux piliers de la propriété littéraire et artistique, régie et protégée par le Code de la propriété intellectuelle.

2. <http://www.sacd.fr>

L'AUDIOVISUEL ET LE SPECTACLE VIVANT : DEUX RÉPERTOIRES TRÈS DISTINCTS

En 2008, près de 10 000 auteurs interviennent dans le spectacle vivant et un peu plus de 9 000 dans l'audiovisuel. Parmi eux, environ 1 400 sont actifs dans les deux répertoires. Ainsi, 44 % des auteurs relèvent exclusivement de l'audiovisuel⁸, 48 % seulement du spectacle vivant et 8 % relèvent des deux répertoires (tableau 1).

Si le spectacle vivant est légèrement majoritaire en termes d'effectifs d'auteurs, l'audiovisuel domine largement en termes de droits perçus (71 % de l'ensemble des droits), de contributions à la diffusion (87 %), de contributions à la création inscrites cette année-là au répertoire de la SACD (85 %) et de contributions à la création répertoriées par les auteurs ayant perçu des droits en 2008 (77 %).

330 000 créations audiovisuelles sont répertoriées

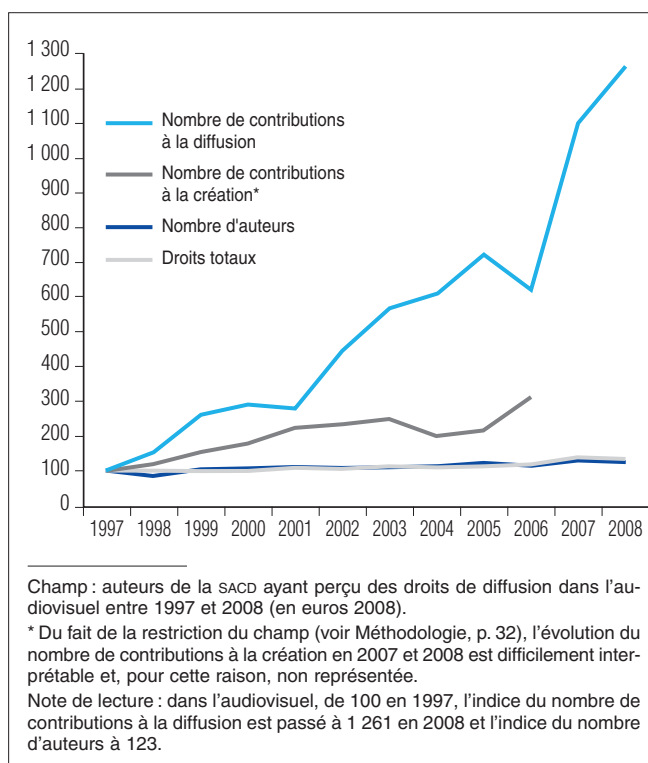
La diffusion des œuvres audiovisuelles s'est fortement développée en douze ans

Le nombre d'auteurs contribuant à la création audiovisuelle a augmenté de 23 % entre 1997 et 2008 pour s'établir à 9 200 auteurs (graphique 2).

Les droits ont augmenté plus vite que le nombre d'auteurs (+ 32 %) ; en moyenne, un auteur de l'audiovisuel perçoit en 2008 plus de 10 400 euros de droits d'auteur (contre 9 700 euros⁹ en 1997).

Le nombre de nouvelles contributions à la création audiovisuelle inscrites chaque année au répertoire de la SACD a pratiquement triplé depuis 1997¹⁰ : en tout, 330 000¹¹ sont répertoriées en 2008. On peut attribuer ce

Graphique 2 – Droits perçus et nombre d'auteurs et de contributions à la création et à la diffusion dans l'audiovisuel, 1997-2008 (indice 100 en 1997)



Source : SACD/DEPS, 2011

mouvement notamment au développement des séries télévisuelles (pour lesquelles chaque épisode est considéré comme une œuvre unique) et à la multiplication des contributeurs aux œuvres (ces dernières années, pour une œuvre audiovisuelle donnée, le nombre de scénaristes collaborant à sa composition s'est considérablement élevé : les « at-

Tableau 1 – Répartition des effectifs, droits versés, nombre de contributions à la création et à la diffusion selon le répertoire en 2008

(unités, milliers d'euros et %)

	Audiovisuel		Spectacle vivant		Ensemble
Nombre d'auteurs	9 242*		9 821*		17 703
Droits (milliers d'euros)	96 184	71 %	39 880	29 %	136 064
Nombre total de contributions à la création** (milliers)	298	77 %	86	23 %	384
Nombre de contributions à la diffusion en 2008 (milliers)	2 110	87 %	307	13 %	2 417
Nombre d'œuvres nouvelles en 2007 et 2008*** (milliers)	28	71 %	11,5	29 %	39,5

Champ : auteurs de la SACD ayant perçu des droits de représentation et de diffusion en 2008.
Note de lecture : en 2008, la SACD a versé des droits à 17 703 auteurs, dont 9 242 dans l'audiovisuel. Cette année-là, les droits s'élèvent globalement à 136 millions d'euros, dont 71 % (soit 96 millions d'euros) proviennent de l'audiovisuel.
* Parmi eux, 1 360 sont sur les deux répertoires.
** Nombre d'œuvres répertoriées par les auteurs ayant perçu des droits en 2008 (quelle que soit l'année de visa).
*** Source SACD.

Source : SACD/DEPS, 2011

8. C'est-à-dire perçoivent des droits en provenance du seul répertoire audiovisuel.

9. En euros 2008.

10. Indépendamment de la forte hausse de 2006, conséquence de la réorganisation de la procédure d'immatriculation au sein de la SACD.

11. Y compris les créations immatriculées avant 1997, pour les auteurs ayant perçu des droits entre 1997 et 2008.

liers d'écriture » de certaines séries télévisuelles emploient jusqu'à 15 scénaristes.

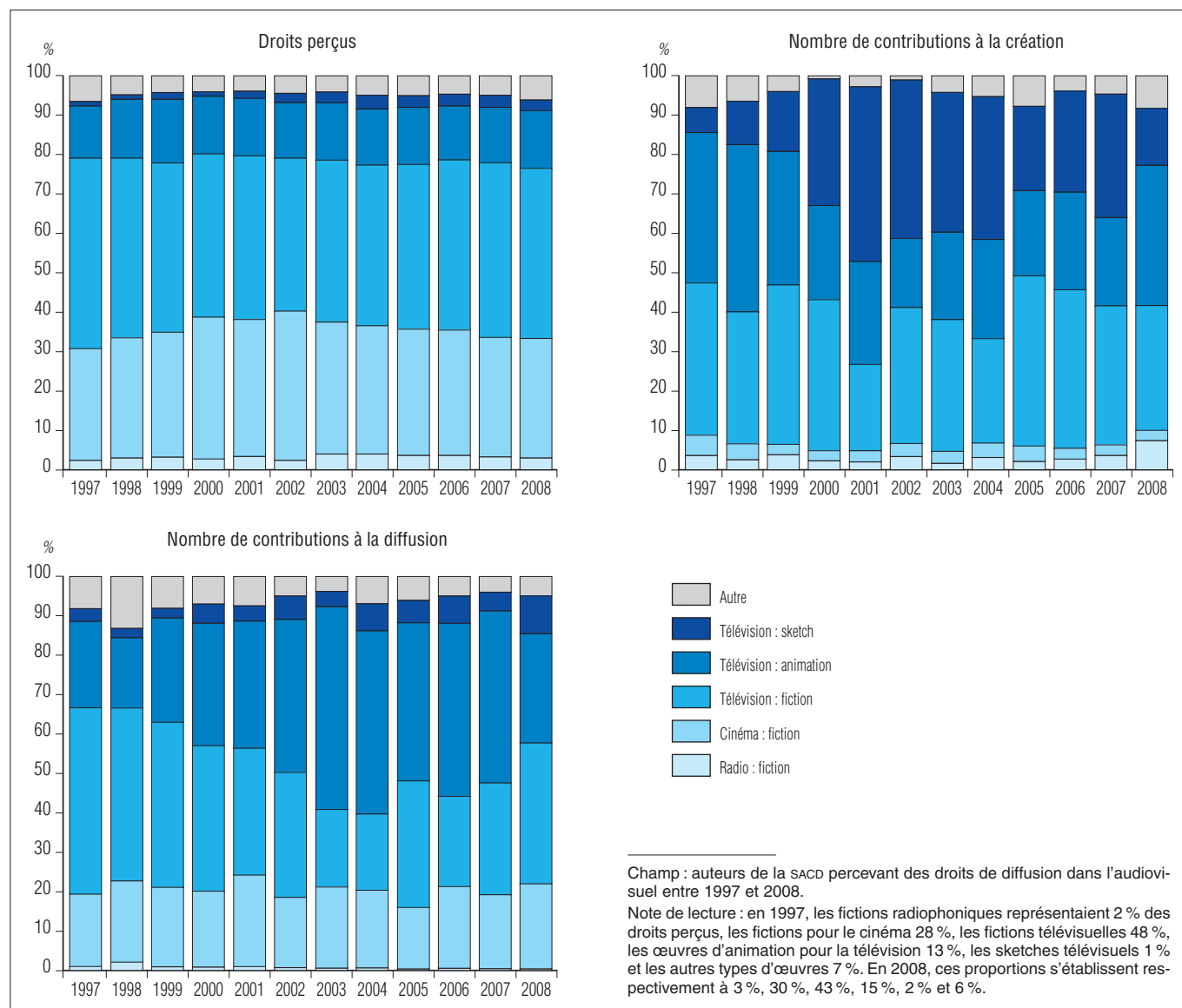
Les contributions à la diffusion audiovisuelle sont près de 13 fois plus nombreuses en 2008 qu'en 1997 (2,1 millions en 2008). En effet, les œuvres à diffuser sont plus nombreuses¹² et le nombre d'auteurs contribuant aux œuvres – et donc aux diffusions – a progressé. De plus, entre 1998 et 2003, le déploiement des chaînes thématiques a conduit à doubler le nombre des diffusions. À partir de 2000, les rediffusions et multidiffusions de séries télévisuelles françaises se sont fortement développées. Enfin, en 2006, la télévision numérique terrestre (TNT) a été lancée en France, conduisant à doubler le nombre de chaînes de télévision et à démultiplier le nombre de diffusions.

Les fictions s'attirent l'essentiel des droits mais représentent moins de la moitié des créations

Dans l'audiovisuel, les fictions pour la télévision et le cinéma concentrent l'essentiel des diffusions et surtout des droits. Ce n'est toutefois pas le cas en termes de créations : entre 40 % (en 1997) et 60 % (en 2004) des contributions à la création audiovisuelle inscrites chaque année sont des animations ou des sketches pour la télévision. Les fictions pour le cinéma représentent moins de 5 % des contributions à la création mais plus de 30 % des droits perçus (graphique 3).

Il est nécessaire d'apporter une nuance à la distribution du nombre de fictions audiovisuelles selon le genre de l'œuvre, en tenant compte du minutage. Ainsi, parmi les fictions inédites diffusées à la télévision française entre

Graphique 3 – Distribution des principaux genres de l'audiovisuel en droits perçus, nombre de contributions à la création et nombre de contributions à la diffusion, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

12. Le fonds d'œuvres disponibles s'étoffe naturellement d'année en année.

2006 et 2008, les formats courts (moins de 26 minutes) représentent 8 % du temps de diffusion mais 58 % des œuvres diffusées tandis que les séries de 90 minutes représentent 24 % du minutage mais 5 % des œuvres diffusées pour la première fois¹³ (voir *Méthodologie*, p. 32).

Les fictions radiophoniques ne constituent qu'une faible part tant des contributions à la création que des droits associés ; elles représentent même une part négligeable (0,2 %) des contributions à la diffusion.

L'animation pour la télévision représente une part très importante des fictions, particulièrement en 2003 et 2004 où elles tirent à elles seules la moitié des contributions à la diffusion. Toutefois, leur part dans les droits versés aux auteurs est nettement moins significative (environ 15 %, quelle que soit l'année).

5 % des auteurs concentrent 67 % des contributions à la diffusion audiovisuelle et 50 % des revenus

Les contributions à la diffusion et, en conséquence, les droits versés aux auteurs, une année donnée, sont extrêmement dispersés : si les auteurs contribuait tous de façon équivalente à la diffusion et aux revenus artistiques alors 25 % des auteurs totaliseraient 25 % des contributions à la diffusion et 25 % des droits, la moitié cumulerait la moitié des contributions à la diffusion et se partagerait la moitié des droits, etc.

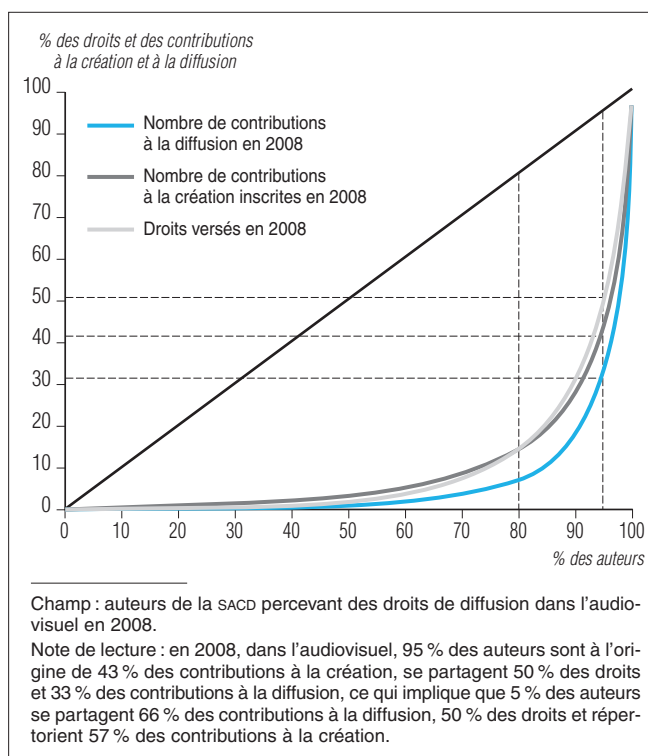
Dans l'audiovisuel, 5 % seulement des auteurs se partagent les deux tiers des contributions à la diffusion, la moitié des droits et répertorient plus de la moitié des contributions à la création : la répartition des diffusions est donc plus inégalitaire que celles des créations et des droits versés (*graphique 4*).

Les femmes représentent un quart des auteurs, des droits et des contributions à la création et à la diffusion

Dans l'audiovisuel, les femmes représentent 24 % des auteurs, perçoivent 23 % des droits, contribuent à 23 % des créations¹⁴ et à 25 % des diffusions (*graphique 5*).

Si leur poids en nombre d'auteurs et en nombre de contributions à la création est resté assez stable depuis 1997, il s'est renforcé en termes de contributions à la diffusion et de montant de droits (+ 6 points par rapport à 1997).

Graphique 4 – Dispersion des droits et des contributions à la création et à la diffusion dans l'audiovisuel en 2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Les femmes créent le plus souvent des fictions télévisuelles, tandis que les hommes se concentrent davantage sur les fictions cinématographiques

Quelle que soit l'année, environ les deux tiers des hommes et des femmes qui perçoivent des droits sont des auteurs de fictions pour le cinéma ou la télévision¹⁵ (*graphique 6*). Depuis 1997, les hommes sont moins créatifs pour la fiction télévisuelle mais ont investi la fiction cinématographique, à l'inverse des femmes.

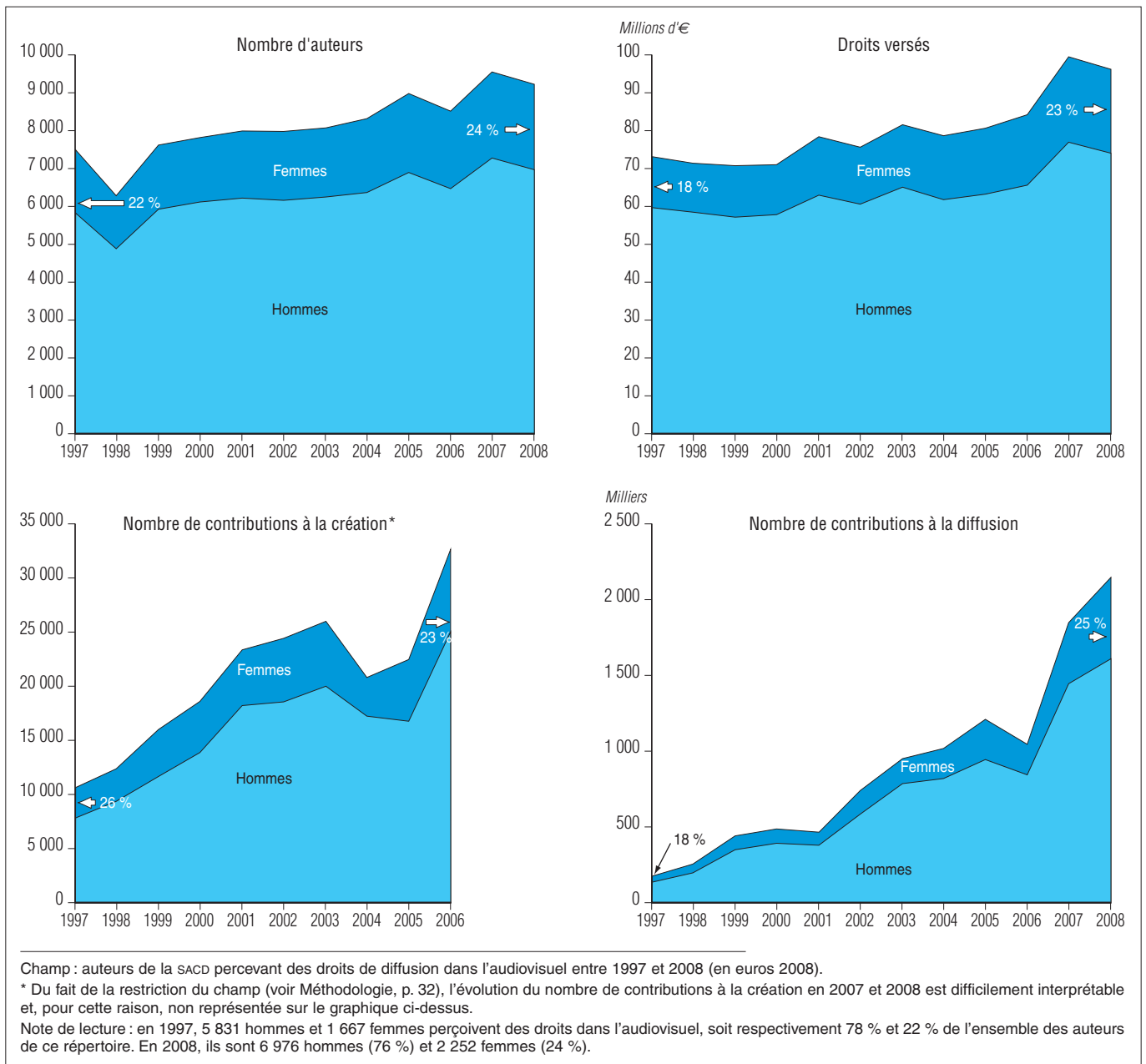
La part des auteurs de films d'animation pour la télévision est identique pour les hommes (de l'ordre de 12 % en 2008) et continue à progresser depuis le début des années 2000.

13. Source : SACD. La notion d'œuvre est étroitement corrélée au genre de l'œuvre et, au sein des œuvres de fiction et d'animation dans l'audiovisuel, à sa durée (le minutage) : la plupart des œuvres d'animation diffusées à la télévision française durent 3, 5, 7 ou 13 minutes, tandis qu'une fiction télévisuelle peut être une fiction courte (moins de 26 minutes) ou durer 26, 52 ou 90 minutes. De plus, le minutage d'une œuvre est étroitement corrélé à son processus de création : plus le format est court, plus le nombre de contributeurs à l'œuvre est important. Plus le format est long, plus le processus de création se rapproche de la « formule » cinématographique, avec un ou deux scénaristes seulement.

14. En 2006.

15. On s'intéresse ici, pour les hommes d'une part, pour les femmes d'autre part, au domaine de prédilection de chaque auteur (domaine principal en termes de droits perçus).

Graphique 5 – Distribution des auteurs de l'audiovisuel selon le sexe en effectifs, droits perçus (euros 2008), nombre de contributions à la création et nombre de contributions à la diffusion, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Les auteurs de l'audiovisuel ont en moyenne 49 ans en 2008

Les auteurs de l'audiovisuel sont nettement plus âgés que les personnes en emploi (au sens du **BIT**¹⁶) en France : en 2008, ils ont en moyenne 49 ans¹⁷, soit huit ans de plus que les seconds (graphique 7).

Cette année-là, les plus de 50 ans représentent 43 % des auteurs de l'audiovisuel et 26 % de l'ensemble des actifs en emploi. Leur part est relativement stable depuis une dizaine d'années dans l'audiovisuel (ils y étaient 42 % en 1997) tandis qu'elle s'est beaucoup développée parmi l'ensemble des actifs en emploi (20 % en 1997).

Plus de 80 % des auteurs vivent en France, dont 80 % en région parisienne

Les activités de l'audiovisuel sont fortement concentrées en région parisienne, principalement à Paris : 81 % des auteurs de ce répertoire vivant en France¹⁸ résident en Île-de-France (même 85 % parmi les auteurs de fictions cinématographiques), dont les trois quarts à Paris *intra-muros*.

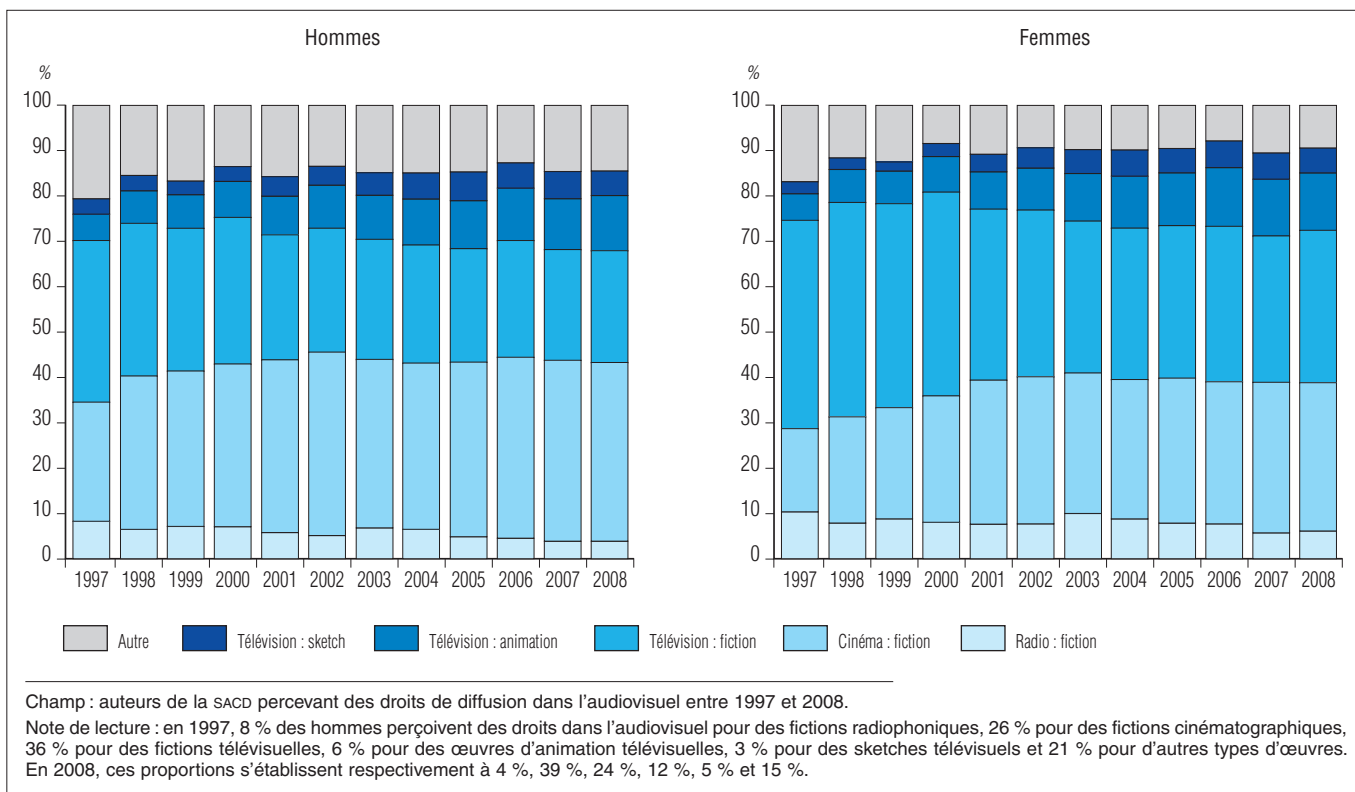
La SACD verse des droits à 17 % d'auteurs de l'audiovisuel résidant à l'étranger (Belgique, Canada) ; cette proportion atteint même 30 % parmi les auteurs œuvrant principalement dans les fictions cinématographiques.

16. Source : enquêtes Emploi (Insee).

17. Il s'agit des auteurs vivants percevant des droits cette année-là.

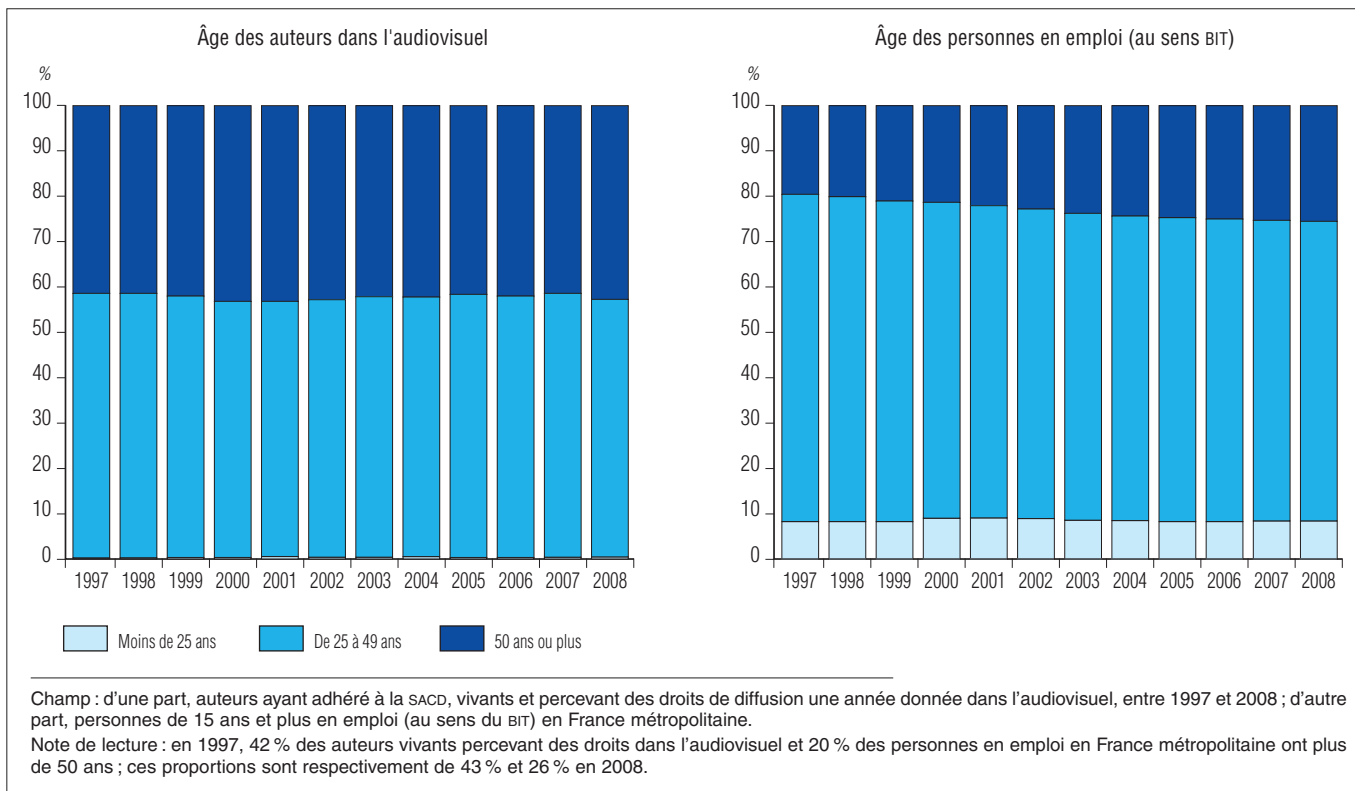
18. Auteurs vivants en 2008 et qui perçoivent des droits dans l'audiovisuel cette année-là.

Graphique 6 – Répartition des auteurs selon le domaine principal des œuvres audiovisuelles selon le sexe, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 7 – Âge des auteurs dans l'audiovisuel et âge des personnes en emploi (au sens du BIT)



Source : SACD/Enquête Emploi (Insee)/DEPS, 2011

Les sociétaires représentent 30 % des auteurs de l'audiovisuel et se partagent 68 % des droits dans ce répertoire

La SACD distingue ses auteurs vivants selon trois grades¹⁹ : adhérents, sociétaires adjoints et sociétaires (encadré 1, p. 3).

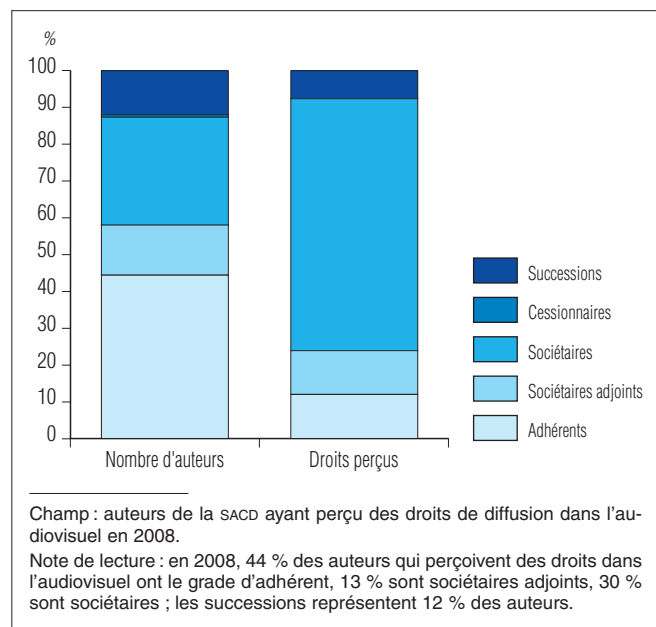
Les adhérents sont majoritaires en nombre d'auteurs, avec 44 % des effectifs dans l'audiovisuel, mais minoritaires en droits reçus (12 % de l'ensemble des droits). Vient ensuite les sociétaires adjoints qui représentent 13 % des auteurs et 12 % des droits. Les sociétaires ne représentent que 30 % des auteurs mais captent 68 % des droits engendrés par l'audiovisuel. Enfin, en 2008, les successions concernent 12 % des auteurs mais ne totalisent que 7 % des droits (graphique 8).

Près de 10 000 auteurs interviennent dans le spectacle vivant en 2008

Le nombre de créateurs du spectacle vivant a augmenté de 60 % en douze ans

Les auteurs du spectacle vivant sont 60 % plus nombreux en 2008 qu'en 1997²⁰ : en 2008, la SACD en dénombre 9 800, soit un peu plus que dans l'audiovisuel (graphique 9).

Graphique 8 – Répartition des auteurs et des droits perçus selon le grade dans l'audiovisuel en 2008



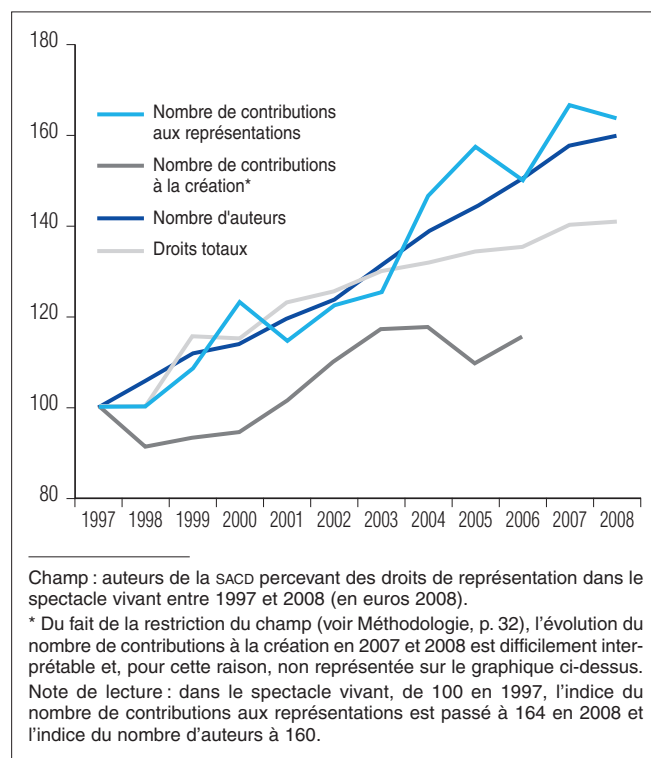
Source : SACD/DEPS, 2011

Le montant des droits versés a fortement progressé (+ 41 % sur la même période), mais à un rythme ralenti à partir de 2004 : au total, un auteur perçoit en 2008 un peu plus de 4 050 euros en moyenne – soit beaucoup moins que dans l'audiovisuel (10 400 euros en 2008) – contre 4 600 euros²¹ en 1997.

Le nombre de contributions à la création inscrites au répertoire du spectacle vivant a fortement crû entre 1998 et 2004, atteignant 6 900 nouvelles contributions cette dernière année, pour évoluer ensuite de façon plus erratique.

En 2008, la SACD répertorie au total 110 000 contributions dans le spectacle vivant. Les contributions aux représentations ont augmenté de 63 % (un peu plus de 300 000 représentations en 2008), c'est-à-dire au même rythme que le montant des droits versés et du nombre d'auteurs contribuant au spectacle vivant. L'évolution du nombre de contributions aux représentations et aux diffusions n'a ainsi rien de comparable entre le spectacle vivant et l'audiovisuel.

Graphique 9 – Droits perçus et nombre d'auteurs et de contributions à la création et aux représentations dans le spectacle vivant, 1997-2008 (indice 100 en 1997)



Source : SACD/DEPS, 2011

19. Dans le fichier de la SACD, à un auteur est associé son grade le plus récent : ainsi, sur la période 1997-2008, si un auteur a changé de grade, le fichier ne permet pas de le savoir. L'œuvre des auteurs décédés est traitée en succession. La SACD distingue un cinquième grade : est cessionnaire toute personne physique ou morale à laquelle l'auteur a cédé ses droits. Cependant, ce grade est marginal (en 2008, moins de 0,2 % des auteurs sont concernés) et, de ce fait, n'est pas détaillé ici.

20. Rappel pour comparaison, la progression est de 23 % dans l'audiovisuel entre 1997 et 2008.

21. En euros 2008.

Le théâtre est le genre dominant, suivi de la danse

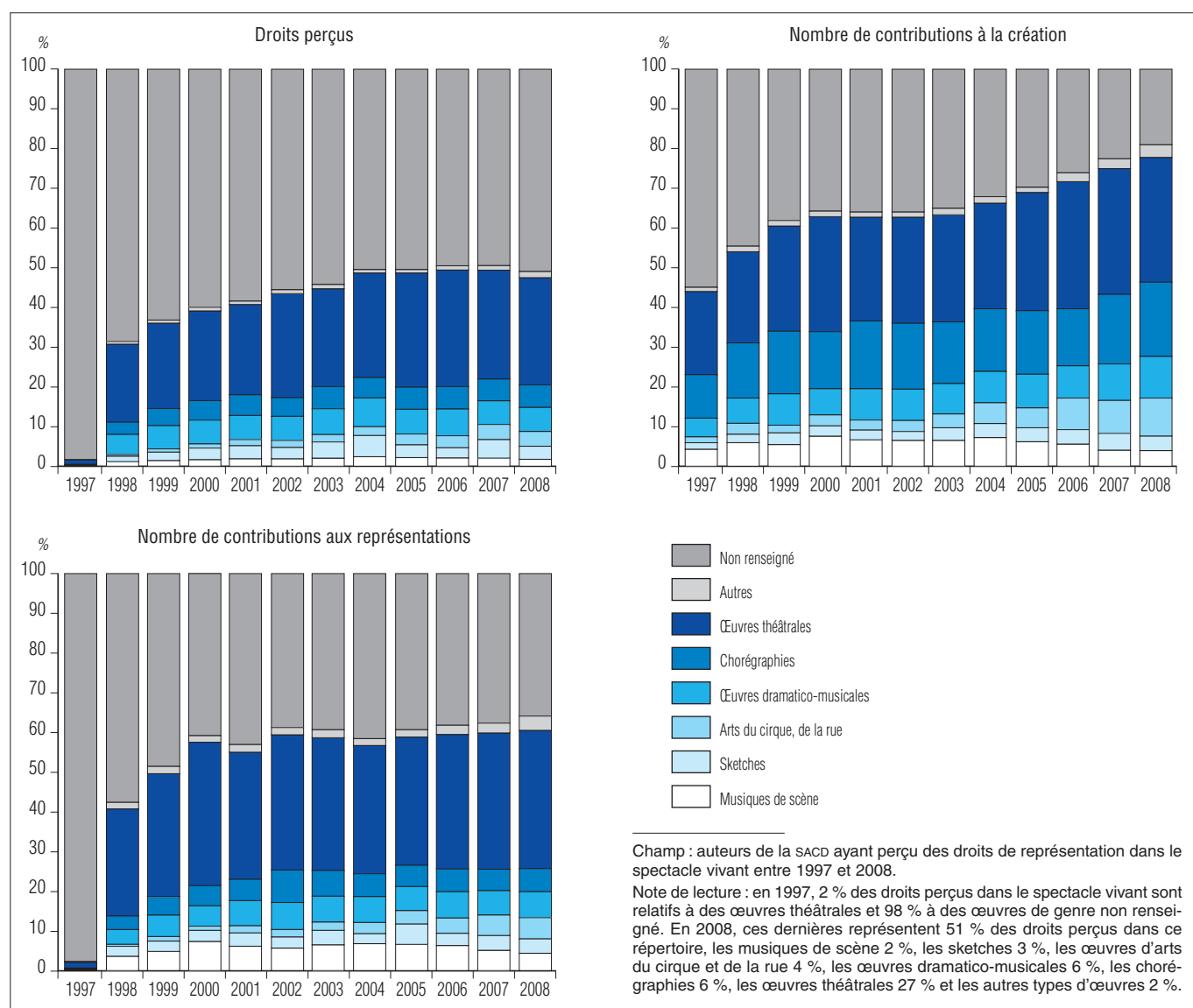
Avec l'amélioration du système d'information de la SACD, la part des œuvres de spectacle vivant de genre « non renseigné²² » tend à se réduire mais demeure très importante en termes de nombre de contributions à la création et aux représentations (respectivement 19 % et 36 % en 2008) et surtout de droits (51 % en 2008).

Au-delà, le genre principal est le théâtre, tant en termes de volume de contributions à la création et aux représen-

tations que de droits versés. Les chorégraphies représentent une part importante des nouvelles œuvres (près de 20 % des contributions à la création dans le spectacle vivant) mais demeurent un genre moins important en termes de droits et de contributions aux représentations (6 % en 2008) ([graphique 10](#)).

De plus en plus d'œuvres d'arts du cirque et d'arts de la rue sont inscrites au répertoire de la SACD (1 % des contributions à la création inscrites en 1998, 10 % dix ans plus tard) pour des montants toutefois toujours faibles (4 % des droits en 2008).

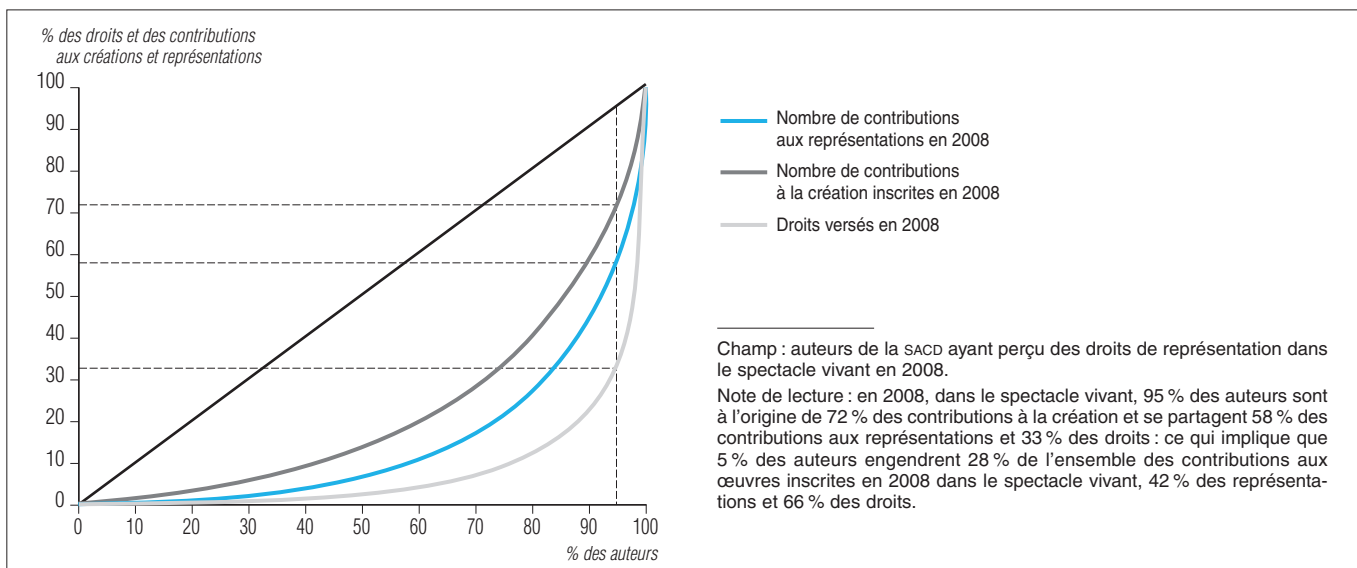
Graphique 10 – Distribution des principaux genres du spectacle vivant en droits perçus, nombre de contributions à la création et nombre de contributions aux représentations, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

22. C'est-à-dire que la discipline et le genre de l'œuvre (chorégraphie, arts du cirque, etc.) ne figurent pas dans le fichier transmis par la SACD.

Graphique 11 – Dispersion des droits, des œuvres et des représentations dans le spectacle vivant en 2008



Source : SACD/DEPS, 2011

5 % des auteurs concentrent 28 % des contributions à la création et 67 % des droits

Dans le spectacle vivant, en 2008, 5 % des auteurs répertorient près de 30 % de l'ensemble des contributions aux œuvres inscrites en 2008 dans le spectacle vivant et contribuent à plus de 40 % des représentations et aux deux tiers des droits. La distribution des droits est plus « inégalitaire » dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel²³ ; c'est l'inverse pour les contributions à la création et pour les contributions aux représentations et diffusions (graphique 11).

Des disparités selon le sexe

Dans le spectacle vivant, les femmes sont à l'origine de plus de 30 % des contributions à la création mais perçoivent moins de 20 % des droits en 2008, 29 % des auteurs du spectacle vivant sont des femmes (24 % dans l'audiovisuel) ; elles inscrivent au répertoire de la SACD 29 %²⁴ des contributions à la création du spectacle vivant, sont à l'origine de 24 % des contributions aux représentations mais perçoivent seulement 18 % des droits (respectivement 23 %, 25 % et 23 % dans l'audiovisuel). Ainsi, les créations et les représentations du spectacle vivant sont moins rémunératrices pour les femmes que pour les hommes (graphique 12). Ces parts étaient moindres de cinq points en 1997.

Par rapport aux hommes, l'activité²⁵ des femmes relève plus souvent de la danse (15 % des femmes, 11 % des hommes) ou du théâtre (40 % contre 37 %) et plus rarement des musiques de scène (2 % contre 6 % des hommes) et des œuvres dramatico-musicales (10 % contre 12 %) (graphique 13).

Les plus de 50 ans représentent une part croissante des auteurs du spectacle vivant

En 2008, les auteurs du spectacle vivant ont en moyenne 47 ans²⁶, contre 49 ans dans l'audiovisuel et 41 ans dans l'ensemble des actifs occupant un emploi (graphique 14).

La part des plus de 50 ans s'est beaucoup développée en une dizaine d'années – 30 % en 1997, 40 % en 2008 – soit pratiquement autant que dans l'audiovisuel cette dernière année (43 %) ; dans le même temps, leur part parmi l'ensemble des actifs en emploi en France s'élevait de 20 % à 26 %.

La majorité des auteurs vivent hors de l'Île-de-France

91 % des auteurs du spectacle vivant²⁷ résident plus souvent en région (53 %, particulièrement en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur) que les auteurs de l'audiovisuel (19 %) mais moins fréquemment que l'ensemble des actifs occupant un emploi (79 %, là aussi surtout en Rhône-Alpes et en région PACA). Les auteurs du cirque et des arts de la rue sont 80 % à résider en région et un peu plus de 60 % parmi les chorégraphes et les auteurs d'œuvres dramatico-musicales et de musiques de scène.

23. Voir *supra*.

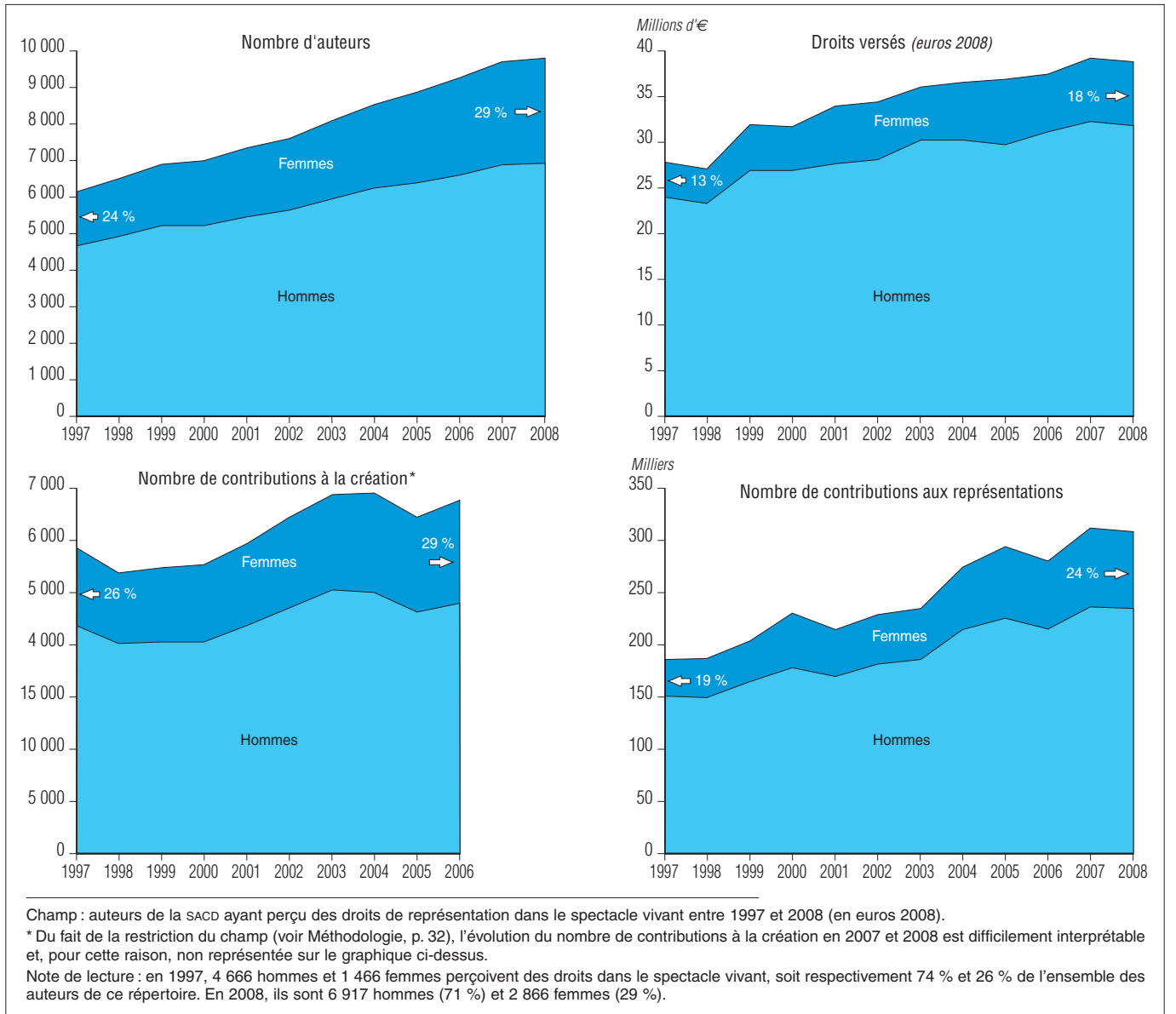
24. En 2006.

25. On s'intéresse ici, pour les hommes d'une part, pour les femmes d'autre part, aux domaines de prédilection de chaque auteur (domaine principal en termes de droits perçus).

26. Auteurs vivants et percevant des droits dans le spectacle vivant en 2008.

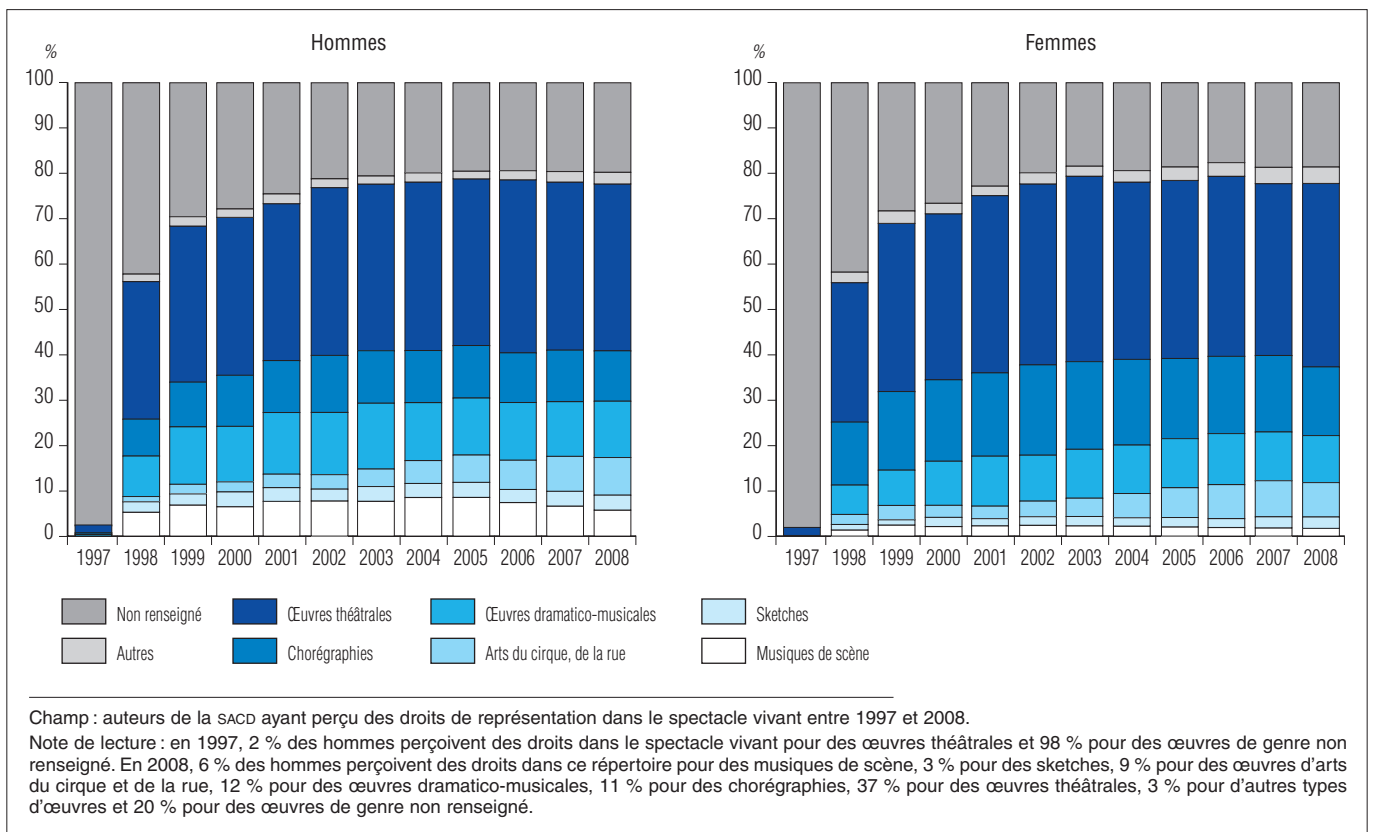
27. Auteurs vivants et percevant des droits dans le spectacle vivant en 2008.

Graphique 12 – Distribution des auteurs du spectacle vivant selon le sexe en effectifs, droits perçus (euros 2008), nombre de contributions à la création et nombre de contributions aux représentations, 1997-2008

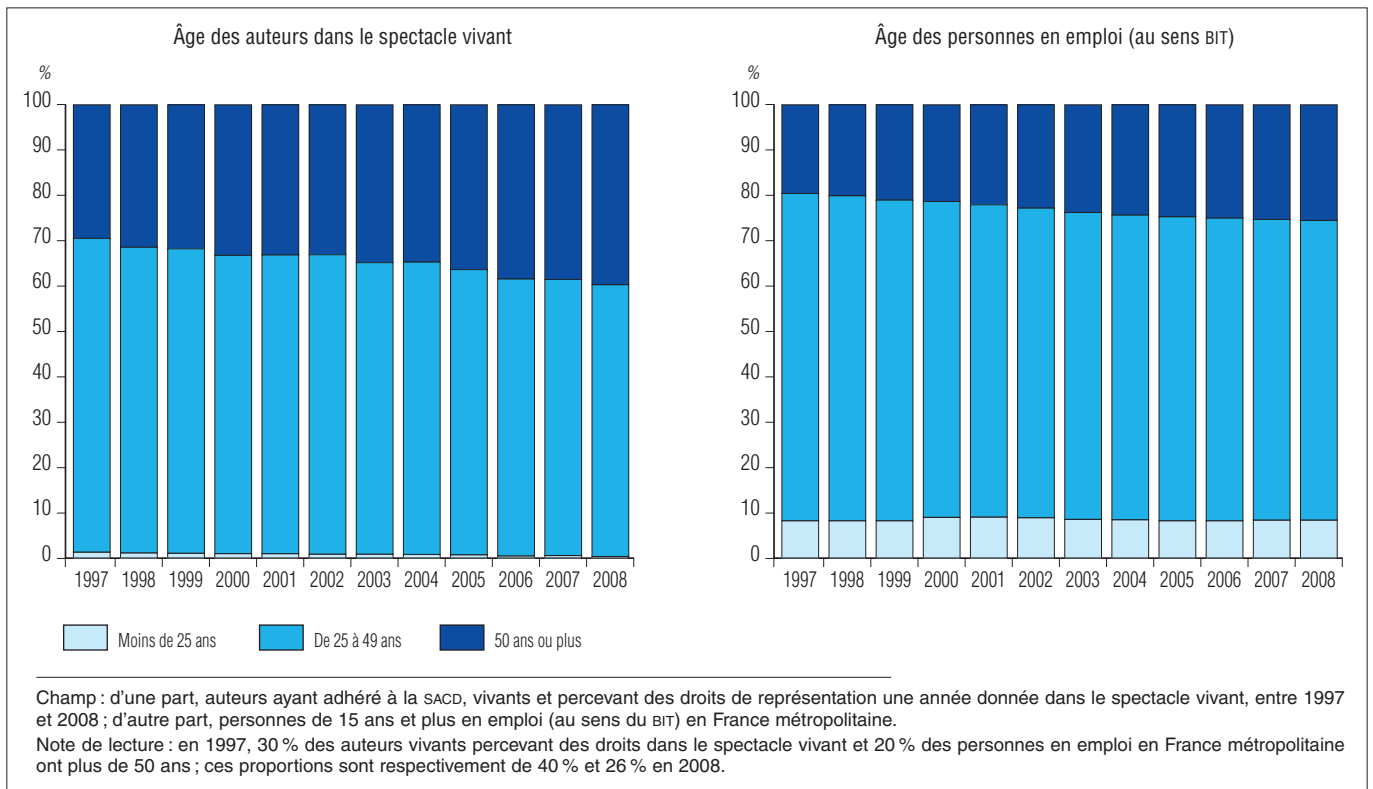


Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 13 – Répartition des auteurs selon le domaine principal des œuvres du spectacle vivant et selon le sexe, 1997-2008



Graphique 14 – Âge des auteurs dans le spectacle vivant et âge des personnes en emploi (au sens du BIT)

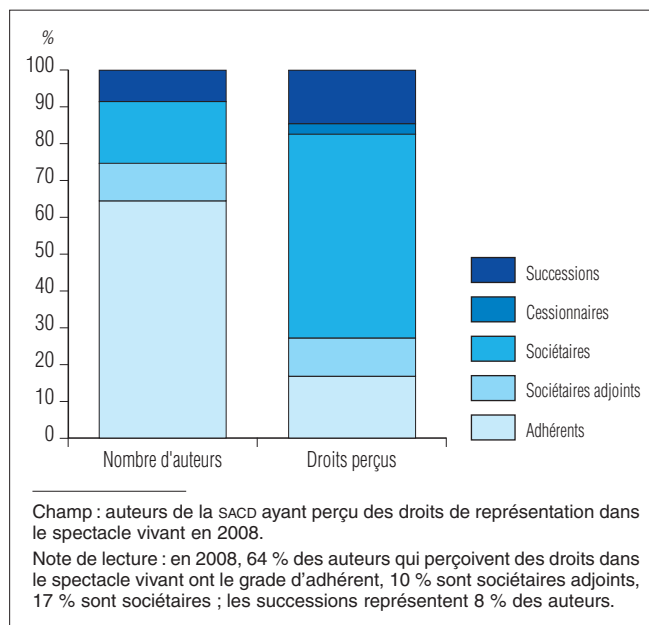


Les sociétaires représentent 17 % des auteurs du spectacle vivant et concentrent 55 % des droits engendrés par ce répertoire

Près de deux auteurs du spectacle vivant sur trois ont le grade d'adhérent, soit nettement plus que dans l'audiovisuel²⁸, mais ils ne captent que 17 % des droits. Les sociétaires adjoints représentent 10 % des auteurs et 10 % des droits. Les sociétaires ne représentent que 17 % des auteurs (30 % dans l'audiovisuel) mais 55 % des droits de ce répertoire. Enfin, en 2008, les successions représentent 8 % des auteurs mais 15 % des droits²⁹ (graphique 15).

Au-delà des grandes évolutions repérables dans les deux répertoires que gère la SACD, des carrières types d'auteurs peuvent être mises en évidence, révélant une photographie instantanée de la diversité des trajectoires des auteurs et compositeurs dramatiques.

Graphique 15 – Répartition des auteurs et des droits perçus selon le grade en 2008 dans le spectacle vivant



Source : SACD/DEPS, 2011

28. Où les adhérents représentent 44 % des auteurs et 12 % des droits.

29. Rappelons que c'est l'inverse que l'on observe dans l'audiovisuel.

UNE TYPOLOGIE DES CARRIÈRES D'AUTEURS ENTRE 1997 ET 2008

Six grands types de carrières peuvent être dégagés, distinguant les auteurs selon leur longévité (nombre d'années écoulées entre la première contribution inscrite au répertoire de la SACD et la dernière), leur volume de production (nombre total de contributions à la création répertoriées), leurs « meilleurs » revenus (revenus perçus l'année où les

revenus sont maximaux) et les revenus perçus en 2008 (encadrés 3 et 4³⁰). Ils permettent ainsi de disposer d'une photographie synthétique, instantanée, de l'ensemble des parcours suivis par les auteurs entre 1997 et 2008.

Les types I et II sont spécifiques au spectacle vivant tandis que les types III, IV et V concernent l'audiovisuel. Le type VI quant à lui rassemble les auteurs éphémères de l'un ou l'autre répertoire (graphique 16).

Encadré 3 – Une typologie des carrières d'auteurs compositeurs dramatiques entre 1997 et 2008

La typologie présentée ici a été réalisée en deux temps : une analyse des correspondances multiples (ACM), et notamment les premiers axes de cette analyse, a permis de mettre en évidence les principaux critères qui distinguent les carrières vécues par les auteurs, en termes de droits reçus et de production : durée de production (nombre d'années écoulées entre la première et la dernière œuvre), montant de droits perçus la « meilleure année », montant de droits perçus en 2008, nombre total d'œuvres répertoriées.

Suite à l'ACM, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a mis en lumière six carrières types pour ces auteurs : cette typologie est l'une des typologies possibles. Ce n'est évidemment pas la seule : elle résulte d'un compromis entre la volonté de restituer la diversité qui caractérise les parcours suivis par les auteurs de la SACD et celle d'obtenir une typologie « simple ».

Les variables actives, qui déterminent la composition des *carrières types*, correspondent, pour un auteur donné, aux quatre variables mises en évidence par l'ACM, à savoir la durée de **production**¹, le montant de droits perçus la « meilleure année » entre 1997 et 2008, le montant de droits perçus en 2008 et la production totale.

Les autres variables disponibles, dites variables illustratives, servent à illustrer les types mais ne participent pas à leur composition : caractéristiques socio-démographiques de l'auteur (sexe, nationalité, année d'adhésion à la SACD, âge en 2008 s'il est vivant, ou année de décès, lieu de résidence en 2008) ; pour chaque année entre 1997 et 2008, le ou les pays de provenance des droits, le nombre de **répertoires**² et de **genres**³ générant des droits, les droits perçus, le nombre d'œuvres nouvelles, le nombre de diffusions ou de représentations et le genre générant le plus de droits, de diffusions et d'œuvres.

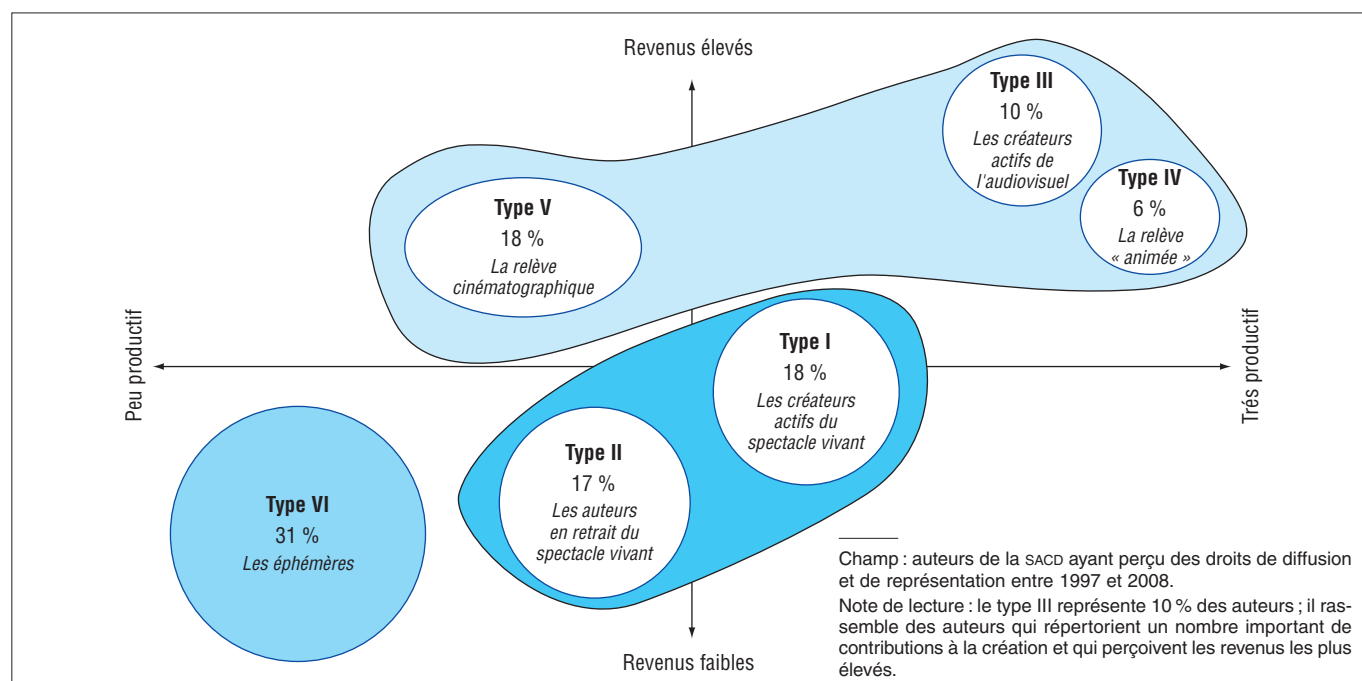
Le graphique 16 correspond à une projection des coordonnées des individus de chaque groupe ainsi constitué sur les deux premiers axes de l'ACM (opposant les auteurs très productifs aux auteurs peu productifs d'une part, et les auteurs percevant des revenus élevés à ceux percevant peu de droits d'autre part) ; il propose ainsi une image synthétisant les carrières types des auteurs de la SACD entre 1997 et 2008, au regard du volume et de la durée de production.

1. En comptabilisant également les œuvres créées avant 1997.

2. Parmi les auteurs qui, une année donnée, perçoivent des droits, on distingue ainsi ceux qui ne sont actifs que dans l'audiovisuel, ceux qui ne sont actifs que dans le spectacle vivant et les auteurs qui interviennent dans les deux répertoires.

3. On entend par genre, par exemple, le genre « fiction » dans la discipline « œuvre télévisuelle » du répertoire audiovisuel, etc.

Graphique 16 – Répartition des six types selon certaines caractéristiques des carrières



Source : SACD/DEPS, 2011

30. L'encadré 4 est renvoyé en page 28.

TYPE I

Les créateurs actifs du spectacle vivant

Avec 18 % des auteurs de la SACD, les auteurs du type I inscrivent depuis longtemps des créations au répertoire de la société d'auteurs : 81 % ont plus de 10 ans de création derrière eux, 25 % plus de 20 ans (graphique A, encadré 4, p. 28).

Leur domaine de prédilection est le théâtre, mais également la danse et, dans une moindre mesure, les œuvres dramatico-musicales et les musiques de scène.

Certains sont également actifs dans l'audiovisuel, à titre secondaire, mais leur nombre tend à diminuer au fil du temps (ils étaient 13 % en 1997, 7 % en 2008)

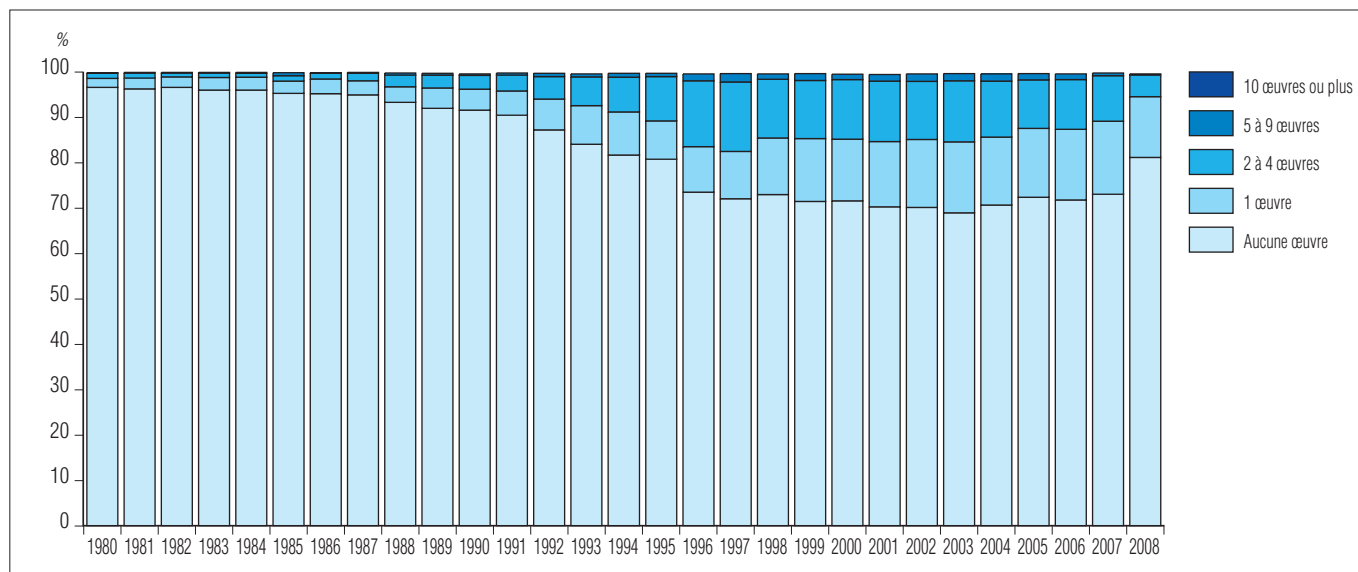
Ils répertorient un nombre non négligeable de contributions à la création : les deux tiers en cumulent plus de 6 (contre seulement un tiers dans l'ensemble des auteurs de la SACD) (graphique B, encadré 4).

Au sein de ce type, la part des auteurs prolifiques (entre une et quatre contributions par an) est relativement constante tout au long de la période d'observation mais tend à se réduire à partir de 2005 : entre 1999 et 2004, la part des auteurs inscrivant au répertoire de la SACD se situe autour de 30 % (graphique 17-I).

Les créations inscrites par les auteurs du type I font l'objet, en moyenne, de 23 représentations chaque année, quelle que soit l'année ; les trois quarts en comptent au moins une par an et environ 30 % en comptent 20 de plus à partir de 2000. L'année la plus favorable à leur activité, les trois quarts totalisent au moins 20 représentations (graphique C, encadré 4 et graphique 18-I).

Pour autant, leurs revenus ne sont pas très élevés : la « meilleure » année, 72 % perçoivent entre 1 500 et 20 000 euros (pour la plupart, il s'agit de l'année 1997).

Graphique 17-I – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type I, 1980-2008



Champ : auteurs de la SACD ayant perçu des droits de diffusion et de représentation entre 1997 et 2008.

Note de lecture : en 1980, 97 % des auteurs du type I n'ont inscrit au répertoire de la SACD aucune contribution à la création ; 2 % en ont inscrit une, 1 % deux à quatre et aucun auteur n'en a inscrit davantage. En 2008, ces proportions s'établissent respectivement à 81 %, 13 %, 6 % et 0 %.

Source : SACD/DEPS, 2011

Les créateurs actifs du spectacle vivant

Les auteurs du type I :

- Créent principalement des œuvres théâtrales et chorégraphiques
- Ont la plus longue durée de production
- Totalisent un nombre assez important de contributions à la création
- Sont représentés au moins une fois par an
- Perçoivent des revenus peu élevés

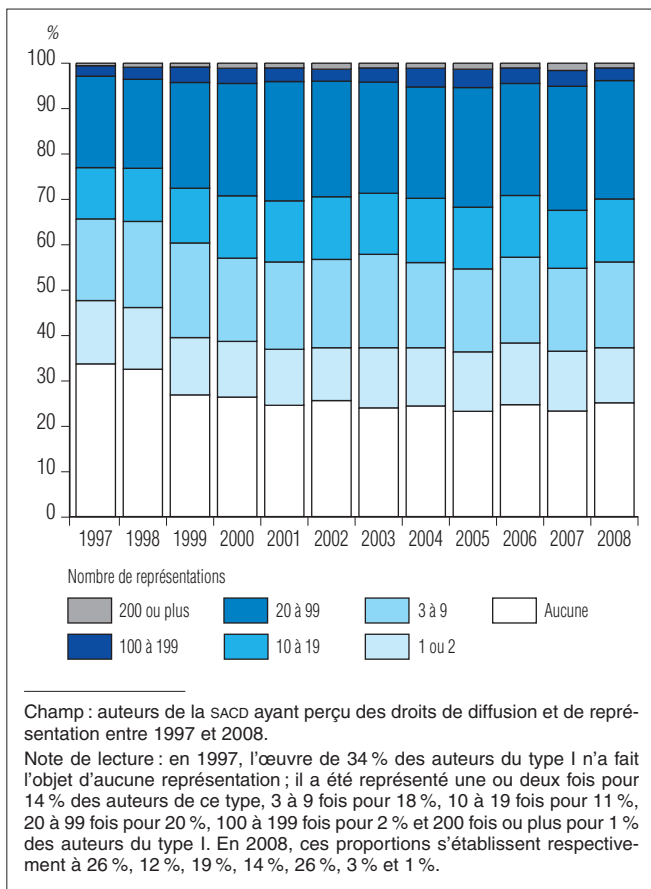
Ce type :

- Est le plus âgé
- Le plus masculin (avec le type III)

En 2008, plus de la moitié n'ont perçu pratiquement aucun revenu, 38 % entre 500 et 5 000 euros (graphiques D et E, encadré 4 et 19-I).

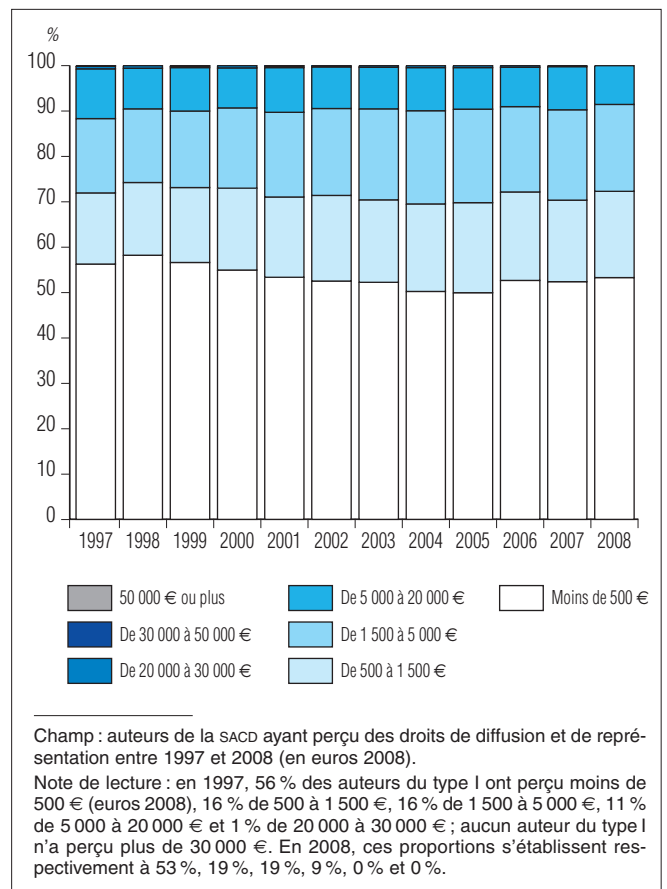
Plus de la moitié des auteurs de ce type ont adhéré avant 1997. Les hommes y sont fortement majoritaires (77 %, contre 72 % dans l'ensemble de la population). Ils résident plus souvent hors d'Île-de-France (ce qui reste une caractéristique générale des auteurs du spectacle vivant), particulièrement en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Du fait de l'ancienneté à la SACD, les auteurs du type I sont nettement plus âgés que l'ensemble des auteurs : 45 % ont plus de 55 ans, contre 31 % de l'ensemble des auteurs vivants en 2008 (graphique F, encadré 4).

Graphique 18-I – Répartition du nombre de contributions aux représentations parmi les auteurs du type I, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-I – Répartition des droits parmi les auteurs du type I, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

TYPE II

Les auteurs en retrait du spectacle vivant

Les 17 % d'auteurs formant le type II ont pour la plupart une durée de production comprise entre deux et neuf ans ; pour près de la moitié, il s'est écoulé trois à cinq ans entre la première et la dernière contribution inscrite au répertoire de la SACD.

Ils sont concentrés sur le spectacle vivant (n'exerçant pratiquement jamais une activité secondaire dans l'audio-visuel), surtout sur le théâtre et la danse mais également sur la musique de scène et les œuvres dramatico-musicales.

Les auteurs du type II totalisent moins de dix contributions à la création ; la moitié en ont inscrites en tout deux ou trois.

Leur production est maximale autour de 2003 et demeure de très faible ampleur : seulement un auteur sur cinq inscrit alors au répertoire de la SACD au moins une contribution par an (et, au plus, quatre) ; en 2008, cette proportion chute à moins d'un sur dix ([graphique 17-II](#)).

Entre 1997 et 2008, leurs créations sont représentées en moyenne à 8 reprises chaque année. À partir de 2003, elles font l'objet d'au moins une représentation annuelle pour la moitié d'entre eux ; c'est entre 2004 et 2007 qu'elles sont le plus fréquemment représentées, avec au moins trois représentations pour plus de 20 % des auteurs du type II ([graphique 18-II](#)) et 14 représentations en moyenne en 2005.

Les auteurs en retrait du spectacle vivant

Les auteurs du type II :

- Œuvrent exclusivement dans le spectacle vivant (théâtre et danse)
- Créent depuis moins de 10 ans
- Totalisent un nombre assez réduit de contributions à la création et à la diffusion
- Perçoivent les revenus les plus bas (après les auteurs du type VI)

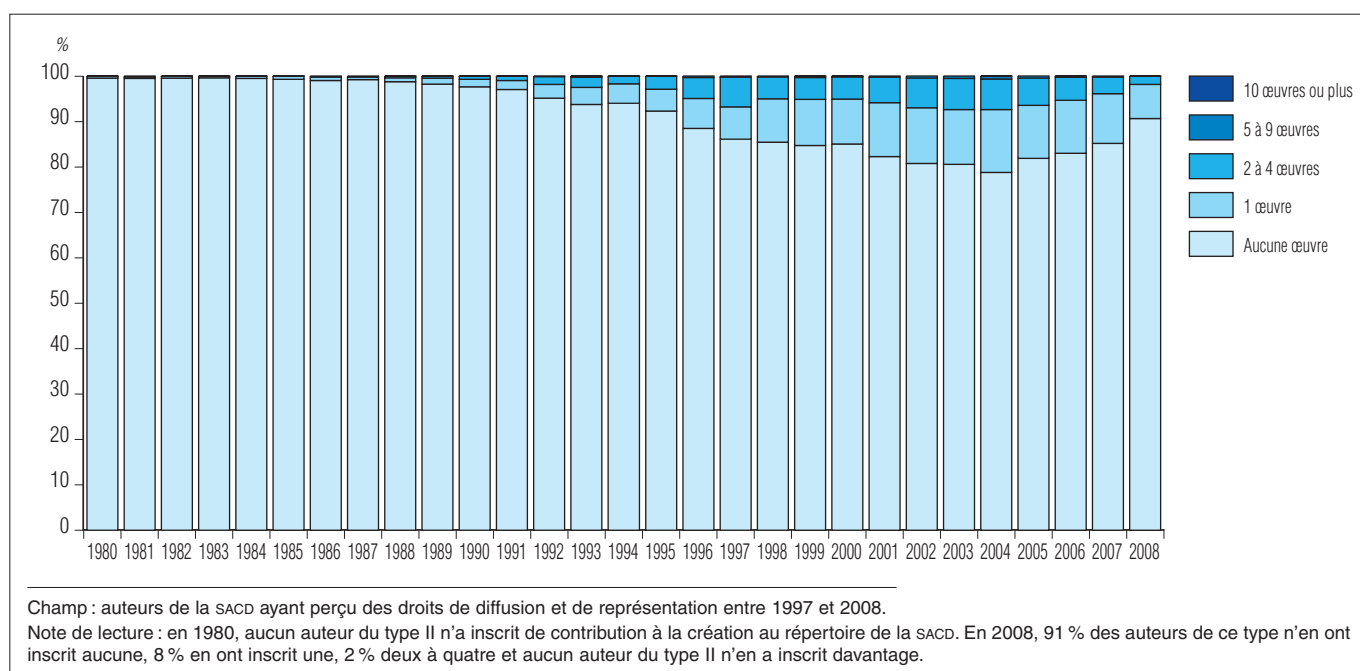
Ce type, avec le type VI :

- Est le plus féminin

Leurs revenus sont très bas, s'établissant en moyenne à un peu plus de 300 euros par an, entre 1997 et 2008. La meilleure année, un tiers d'entre eux seulement perçoit plus de 1 500 euros. Quelle que soit l'année, plus de 80 % perçoivent moins de 500 euros ([graphique 19-II](#)). En 2008, 90 % perçoivent moins de 500 euros, chacun touchant en moyenne 150 euros.

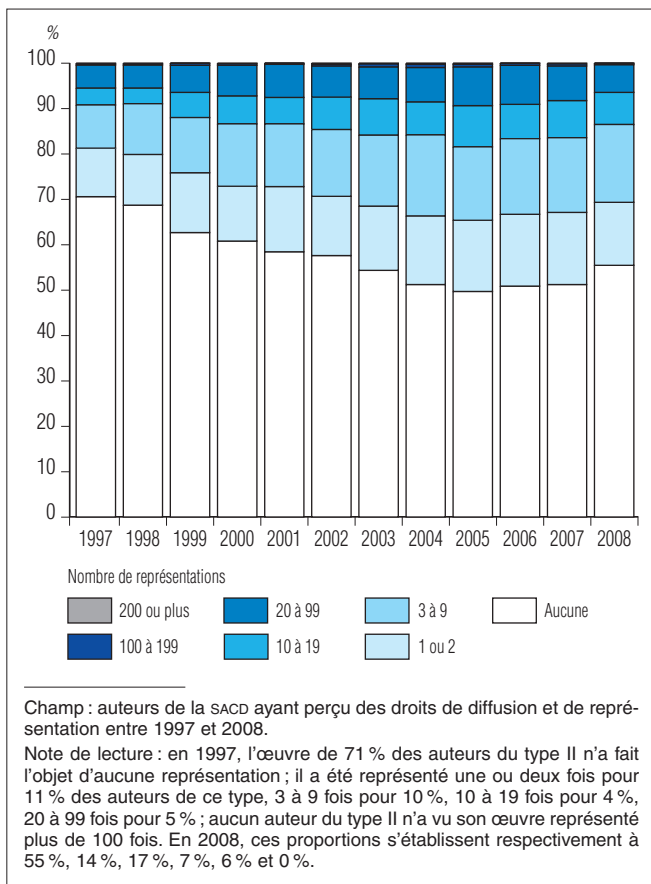
Ils sont plus jeunes que les auteurs du premier type – ayant adhéré plus tard à la société d'auteurs – mais plus âgés que les créateurs des trois autres types.

Graphique 17-II – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type II, 1980-2008



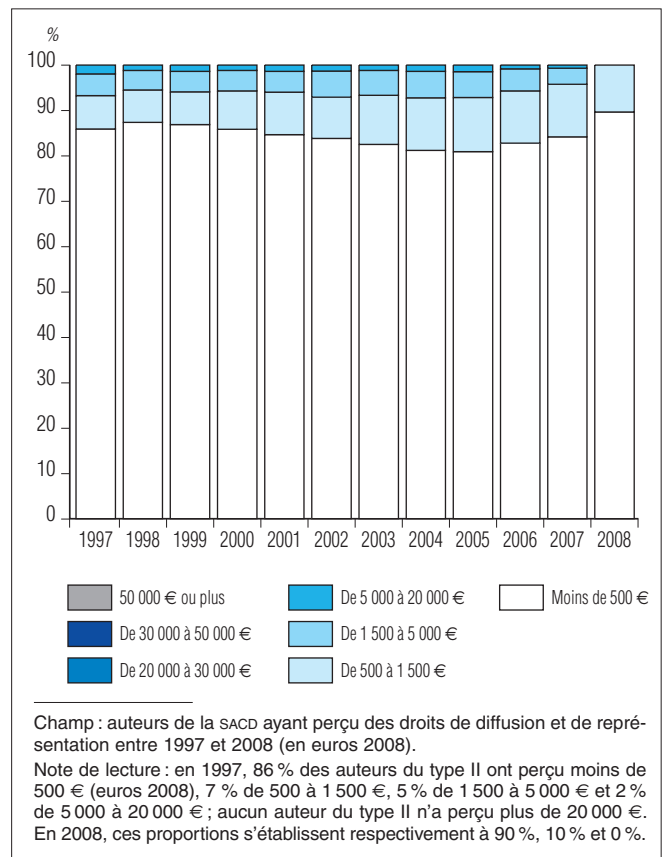
Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 18-II – Répartition du nombre de contributions aux représentations parmi les auteurs du type II, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-II – Répartition des droits parmi les auteurs du type II, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

TYPE III

Les créateurs actifs de l'audiovisuel

Le type III rassemble 10 % des auteurs. Ils se caractérisent par une longue durée de production : dans près de 90 % des cas, au moins six années se sont écoulées entre l'inscription de la première œuvre au répertoire de la SACD et la dernière ; près de 30 % proposent des œuvres depuis plus de 20 ans.

Ce sont des auteurs de l'audiovisuel, créant principalement des fictions destinées au cinéma et à la télévision ; ils créent également, dans une moindre mesure, des œuvres d'animation pour la télévision. Entre 1997 et 2008, la part des droits attribuable aux fictions cinématographiques tend à augmenter (en nombre de nouvelles contributions à la création, cette part est en revanche relativement constante).

Au sein de ce type, les auteurs **actifs**³¹ dans les deux répertoires (principalement dans l'audiovisuel et de façon secondaire dans le spectacle vivant) sont nombreux (21 % en 2008).

Au total, les trois quarts d'entre eux répertorient plus de 10 contributions à la création et un quart plus de 50.

Ces auteurs sont prolifiques, bien qu'au moins un auteur sur deux n'inscrive pas de nouvelle contribution.

Toutefois, la part de ceux qui créent beaucoup s'élève et atteint un maximum en 2006 où 30 % des auteurs immatriculent au moins deux contributions à la création ([graphique 17-III](#)) et où chacun en inscrit, en moyenne, 6.

Les auteurs du type III sont ceux dont l'œuvre est le plus diffusée : chacun totalise en moyenne, entre 1997 et 2008, 215 diffusions par an et 527 diffusions en moyenne pour la seule année 2008. La part de ceux qui ne diffusent

Les créateurs actifs de l'audiovisuel

Les auteurs du type III :

- Créent surtout des fictions pour le cinéma et la TV
- Ont la plus longue durée de production après le type I
- Totalisent le plus de contributions à la création après le type IV
- Totalisent le plus de diffusions
- Perçoivent les revenus les plus élevés

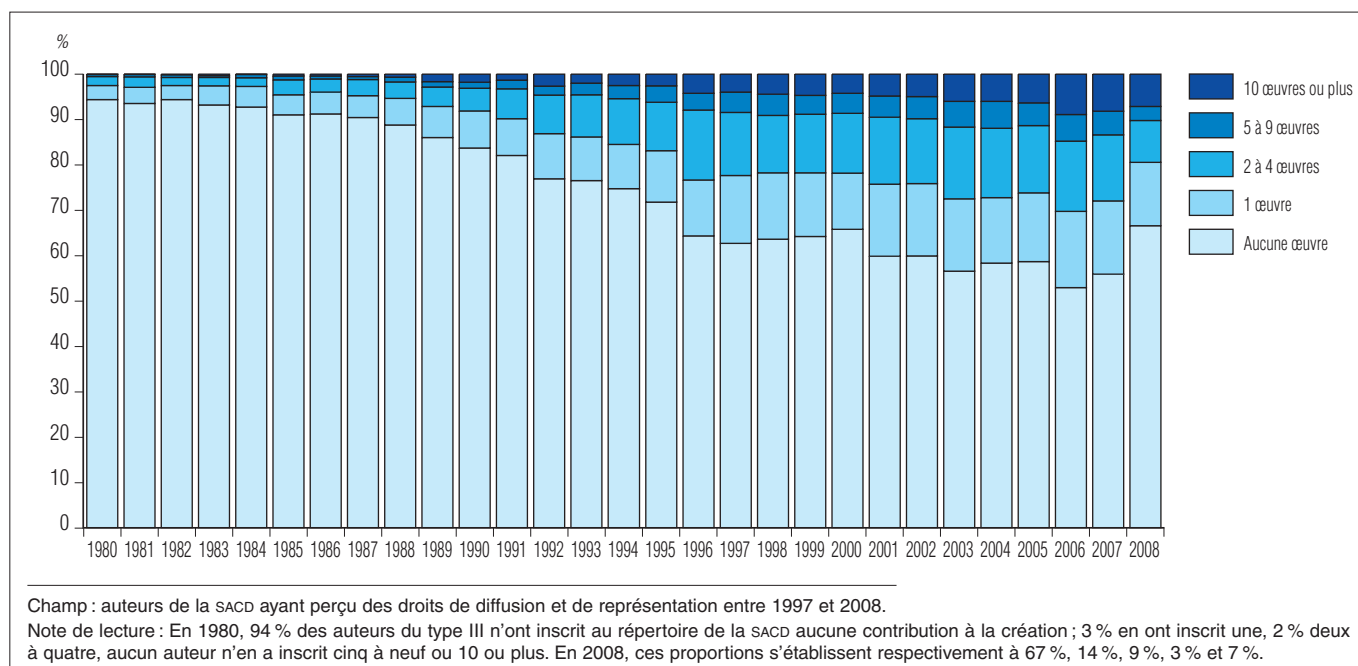
Ce type :

- Est le plus âgé et le plus masculin après le type I
- Est le plus parisien

pas du tout passe de 33 % en 1999 à 4 % en 2008. Parallèlement, la part des auteurs qui diffusent beaucoup (au moins 100 diffusions par an) s'élève de façon constante au cours de la période, passant ainsi de 17 % en 1997 à 51 % en 2008. Cette dernière année, un auteur sur trois voit son travail diffusé à plus de 200 reprises ([graphique 18-III](#)).

Leurs revenus sont les plus élevés de l'ensemble des auteurs de la SACD. La meilleure année, presque tous perçoivent plus de 20 000 euros et la SACD verse plus de 50 000 euros à plus de la moitié d'entre eux.

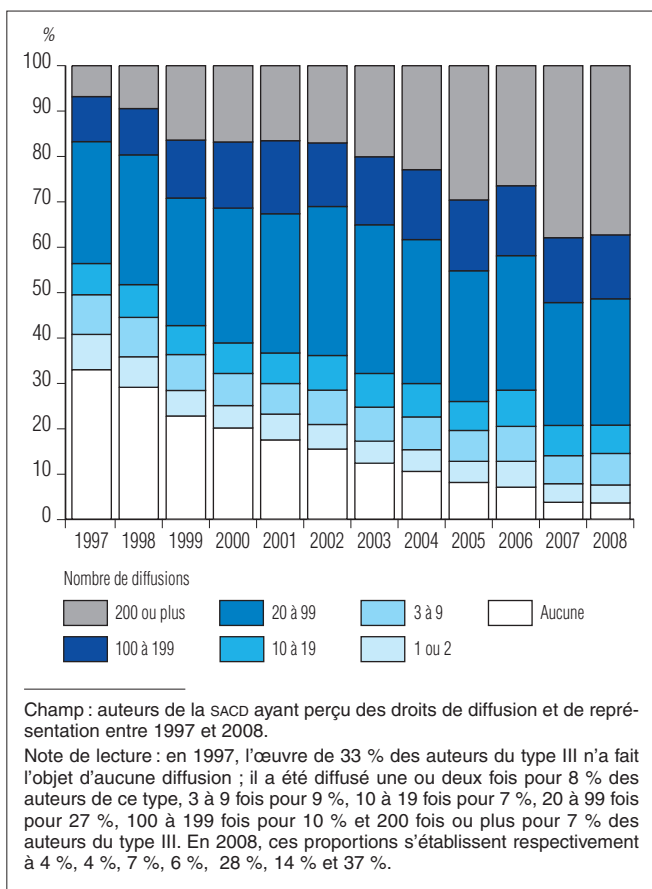
Graphique 17-III – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type III, 1980-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

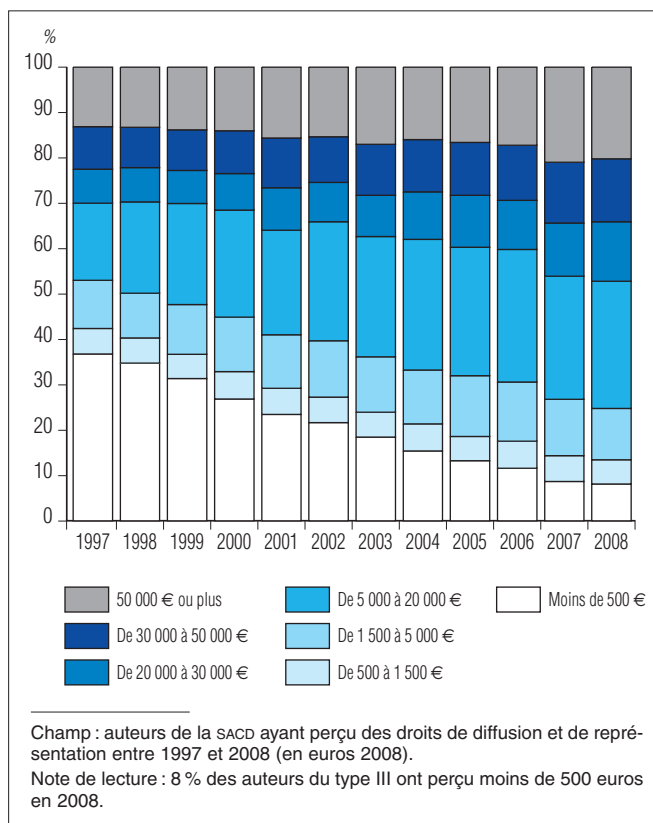
31. Au sens de l'origine (audiovisuel et/ou spectacle vivant) des droits perçus cette année-là.

Graphique 18-III – Répartition du nombre de contributions à la diffusion parmi les auteurs du type III, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-III – Répartition des droits parmi les auteurs du type III, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Par ailleurs, les revenus sont élevés quelle que soit l'année, et de plus en plus élevés. En moyenne, entre 1997 et 2008, ils perçoivent 26 000 euros ; ce revenu moyen passe de 24 000 euros en 1997³² à 34 000 euros en 2008.

En 2007 et 2008, 20 % des auteurs de ce type perçoivent plus de 50 000 euros (graphique 19-III).

Près des trois quarts des auteurs du type III ont adhéré avant 1997, 79 % sont des hommes et 41 % résident à Paris : il s'agit du type le plus masculin et le plus parisien. À l'instar du type I, l'ancienneté des créateurs du type III explique qu'ils soient nettement plus âgés que la moyenne : 40 % ont plus de 55 ans en 2008.

32. En euros 2008.

TYPE IV

La relève « animée »

Ce n'est pas la durée de production qui distingue des autres types les 6 % d'auteurs formant le type IV : celle-ci est comprise pour près de 60 % entre 2 et 14 ans et 40 % répertorient des œuvres depuis seulement un an. C'est davantage la productivité qui les discrimine : ces auteurs totalisent en effet un grand nombre de contributions à la création, 76 % au moins 20, 40 % plus de 50. Entre 1997 et 2008, ils inscrivent en moyenne chaque année 5 contributions (la moyenne générale des auteurs de la SACD s'établissant à 0,9) et jusqu'à 8 en moyenne en 2003.

Ils sont ainsi très productifs, et particulièrement en 2003 puis en 2006 : la part de ceux qui immatriculent plus de 10 contributions par an s'élève entre 1997 et 2006 (5 % en 1997, 10 % en 2000, 14 % en 2003 et 2006) puis diminue (12 % en 2007 et 10 % en 2008) (graphique 17-IV).

Ils sont le plus souvent concentrés sur la production télévisuelle et plus particulièrement sur l'animation et, dans une moindre mesure, sur les fictions et les sketches. La productivité de ces auteurs est en partie due au format même de leurs œuvres. En effet, les œuvres d'animation sont pour la plupart des œuvres de courte durée (3, 7, 13 ou 26 minutes).

Après les auteurs du type III, ceux du type IV sont ceux dont l'œuvre fait le plus souvent l'objet d'une diffusion : en moyenne 112 par an entre 1997 et 2008, autour de 200 diffusions en 2007 et en 2008.

La part des auteurs fortement diffusés s'élève : en 1997, 14 % des auteurs de ce type ont eu plus de 20 diffusions, ils sont 26 % dans ce cas en 2000, 39 % en 2003, 44 % en 2006 et 54 % en 2008. La part de ceux dont le travail engendre plus de 200 diffusions par an a nettement aug-

La relève « animée »

Les auteurs du type IV :

- Créent des œuvres d'animation pour la tv
- Totalisent le plus grand nombre de contributions à la création
- Totalisent le plus de diffusion (après ceux du type III)
- Perçoivent des revenus modérés, comparables aux revenus des auteurs du type V

Ce type :

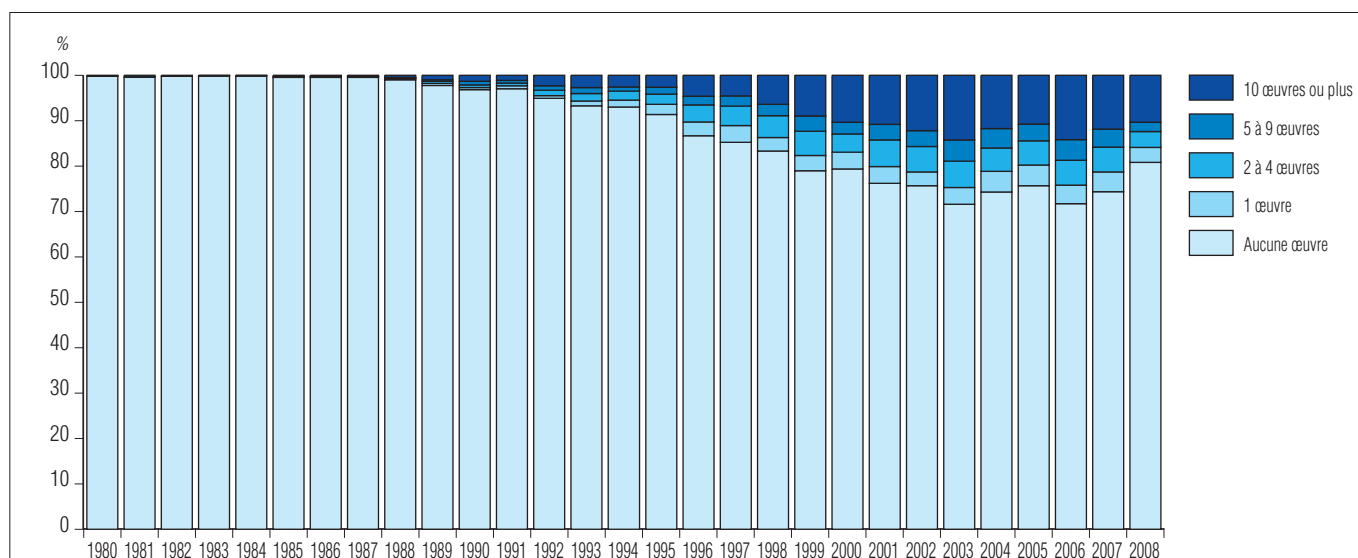
- Est le plus jeune, avec le type V

menté : ils étaient 1 % en 1997, 5 % en 2000, 12 % en 2003, 14 % en 2006 et 17 % en 2008 (graphique 18-IV).

Leurs revenus sont les plus élevés après ceux des auteurs du type II, mais demeurent très en deçà de ces derniers : ils s'établissent en moyenne à près de 2 500 euros par an entre 1997 et 2008. La meilleure année, presque un auteur sur deux perçoit moins de 500 euros, tandis que le revenu annuel moyen des auteurs du type III est de plus de 25 000 euros et qu'aucun ne perçoit moins de 500 euros au cours de sa meilleure année. Leurs revenus sont en augmentation entre 1997 et 2008 : 19 % perçoivent plus de 1 500 euros³³ en 1997, 22 % en 2000, 30 % en 2003, 34 % en 2006, 36 % en 2008 (graphique 19-IV).

Les auteurs de la relève « animée » ont, pour la plupart, adhéré entre 1997 et 2005 ; ils sont jeunes, un auteur sur deux a moins de 45 ans en 2008.

Graphique 17-IV – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type IV, 1980-2008



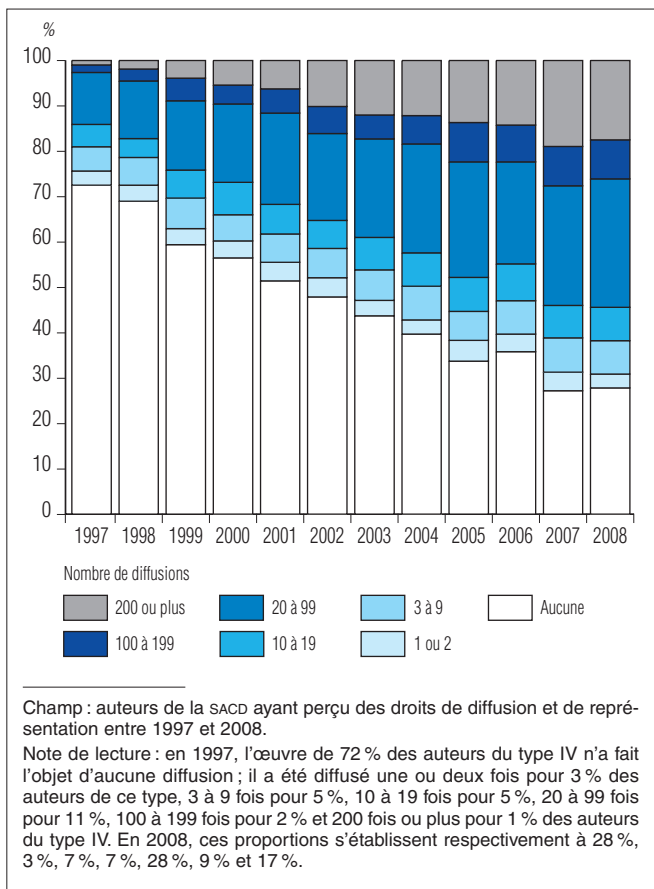
Champ : auteurs de la SACD ayant perçu des droits de diffusion et de représentation entre 1997 et 2008.

Note de lecture : en 1980, aucun auteur du type IV n'a inscrit de contribution à la création au répertoire de la SACD. En 2008, 81 % des auteurs de ce type n'en ont inscrit aucune, 3 % en ont inscrit une, 4 % deux à quatre, 2 % cinq à neuf et 10 % des auteurs du type IV en ont inscrit 10 ou davantage.

Source : SACD/DEPS, 2011

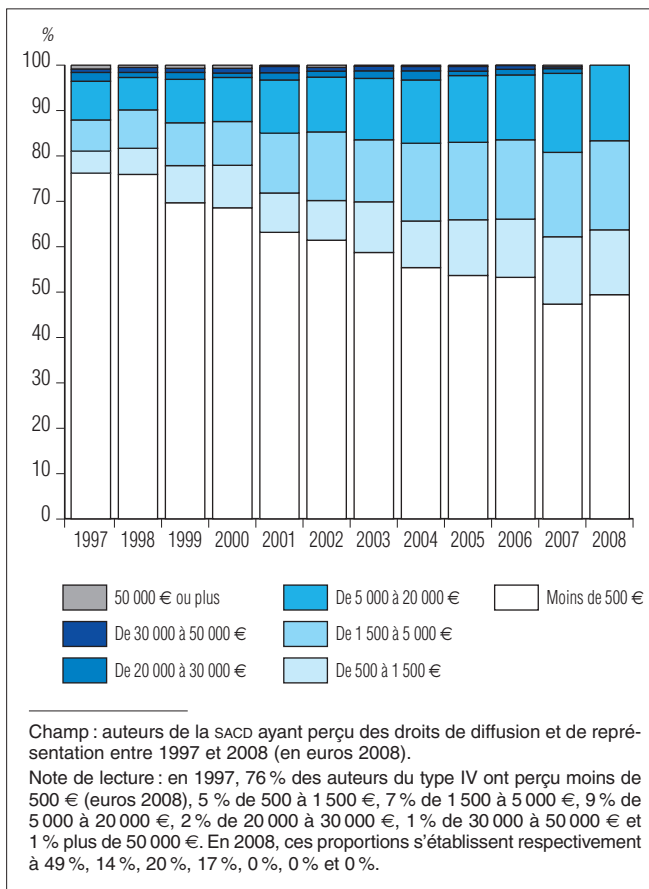
33. En euros 2008.

Graphique 18-IV – Répartition du nombre de contributions à la diffusion parmi les auteurs du type IV, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-IV – Répartition des droits parmi les auteurs du type IV, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

TYPE V

La relève cinématographique

Le type V rassemble 18 % d'auteurs qui ont en commun de produire depuis peu de temps : leur production est pratiquement inexistante avant 2000 ; pour 80 % d'entre eux, moins de deux ans se sont écoulés entre l'inscription de la première contribution à la création et l'immatriculation de la dernière ; pour 71 %, la production se résume à une année. La plupart ont moins de trois contributions à leur actif ; 40 % des auteurs de ce groupe n'en ont répertoriées qu'une seule.

Le type V a commencé à se constituer dans la seconde moitié des années 1990 mais s'est développé surtout au cours des toutes dernières années. Il s'appuie malgré tout sur une faible production : en 2006 et 2007, années les plus productives, la part des auteurs qui inscrivent au répertoire de la SACD au moins une contribution (et moins de quatre) s'établit à 15 % (graphique 17-V).

La plupart de ces auteurs créent des œuvres uniquement destinées à l'audiovisuel, en particulier des fictions pour le cinéma.

L'œuvre des auteurs du type V est en moyenne diffusé à 11 reprises chaque année entre 1997 et 2008 ; cette moyenne tend à s'élever avec le temps, pour atteindre 30 diffusions en 2008. En effet, ils sont de plus en plus nombreux à diffuser, bien que le nombre de diffusions correspondant demeure faible : 17 % sont diffusés au moins une fois en 1997, 27 % en 2000, 36 % en 2003, 48 % en 2006 et 61 % en 2008.

La part des auteurs qui cumulent chaque année plus de dix diffusions passe de 6 % en 1997, à 12 % en 2000, 15 % en 2003, 22 % en 2006 pour atteindre 31 % en 2008 (graphique 18-V).

La relève cinématographique

Les auteurs du type V :

- Créent des fictions pour le cinéma
- Ont la plus faible durée de production, après le type VI
- Totalisent le moins de contributions à la création, après le type VI
- Totalisent peu de diffusions
- Perçoivent des revenus modérés, comparables à ceux du type IV

Ce type :

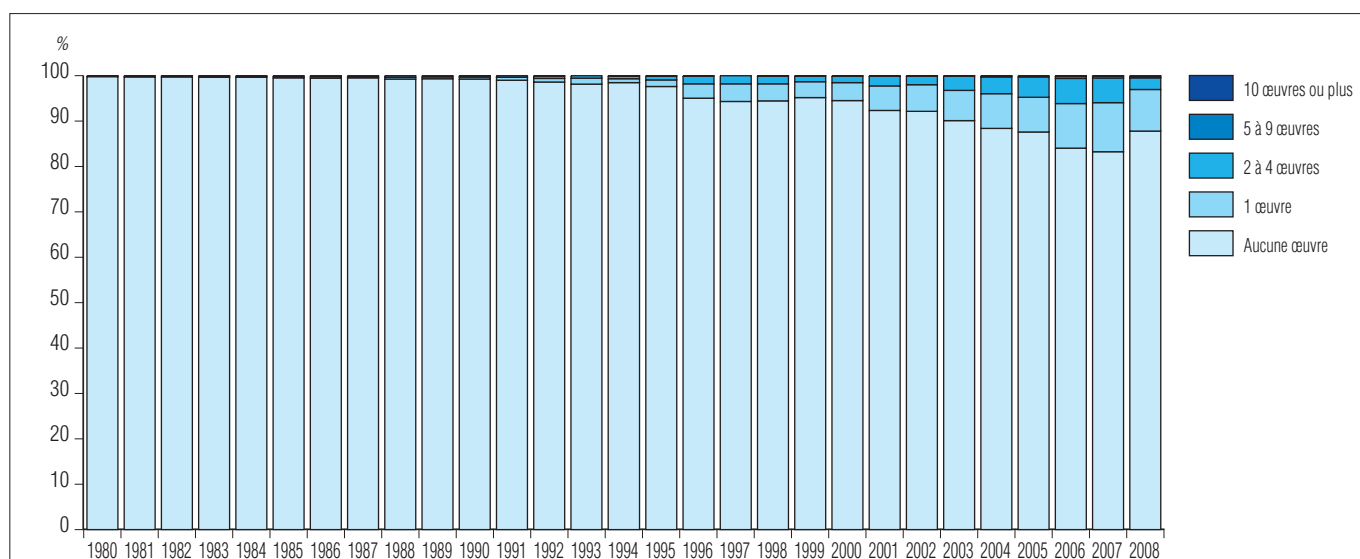
- Est le plus jeune, avec le type IV
- Est le plus parisien, après le type II

En conséquence de leur faible diffusion, leurs revenus demeurent peu élevés, quoiqu'en hausse : ils perçoivent en moyenne un peu plus de 2 000 euros en 2007 et 2008.

Si, lors de leur meilleure année, pratiquement tous perçoivent au moins 1 500 euros, la part des auteurs percevant plus de 5 000 euros par an demeure faible, à peine 10 % en 2008, et pratiquement aucun ne perçoit plus de 20 000 euros, quelle que soit l'année (graphique 19-V). En 2008, la distribution de leurs revenus est comparable à celle des auteurs du type IV.

57 % des auteurs du type V ont adhéré à la société d'auteurs au cours des années 2000. La moitié a moins de 45 ans en 2008 et ils résident plus souvent que les autres à Paris – ce qui, rappelons-le, est une caractéristique générale des auteurs de l'audiovisuel.

Graphique 17-V – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type V, 1980-2008

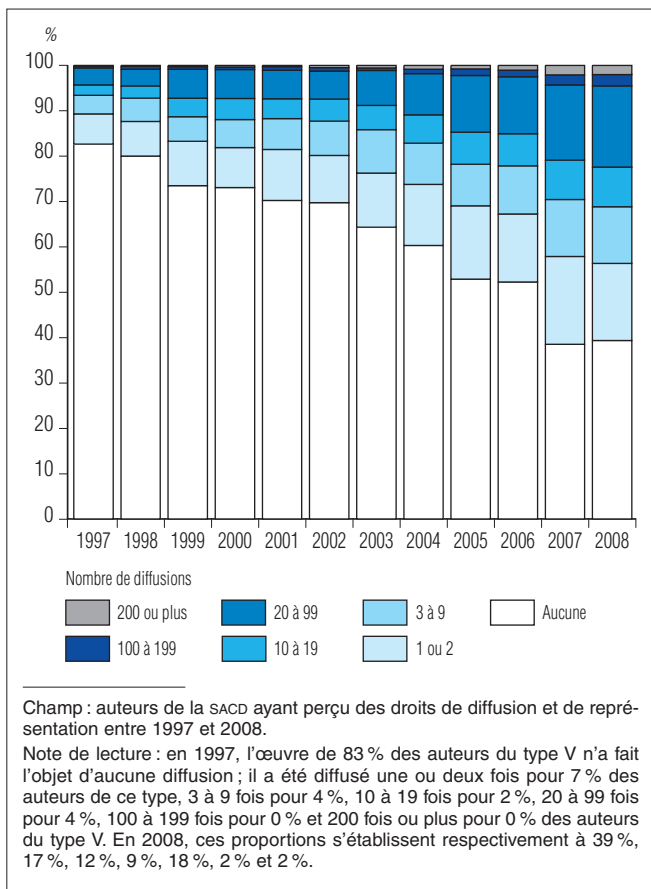


Champ : auteurs de la SACD ayant perçu des droits de diffusion et de représentation entre 1997 et 2008.

Note de lecture : en 1980, aucun auteur du type V n'a inscrit de contribution à la création au répertoire de la SACD. En 2008, 88 % des auteurs de ce type n'en ont inscrit aucune, 9 % en ont inscrit une, 3 % deux à quatre et aucun auteur du type V n'en a inscrit davantage.

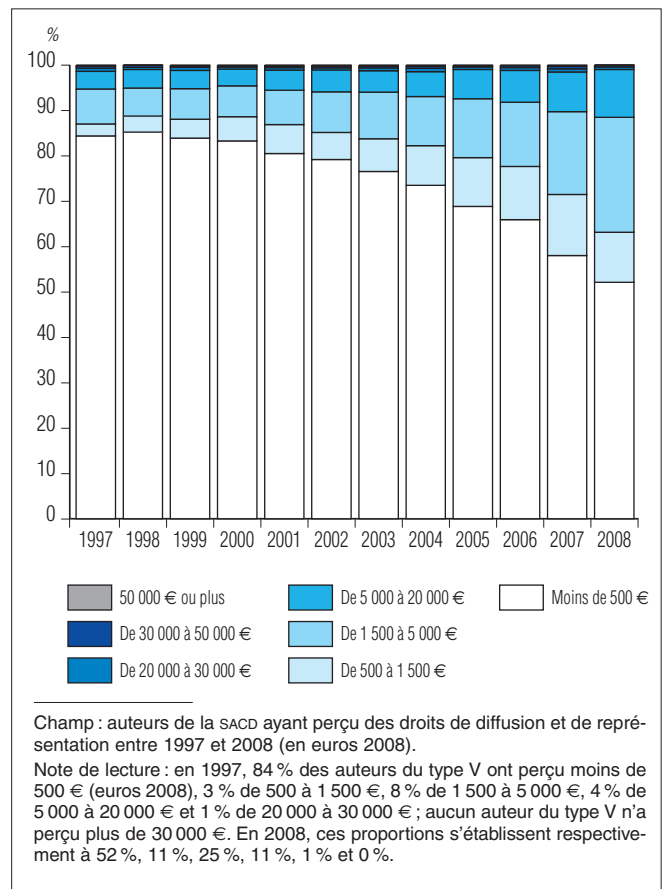
Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 18-V – Répartition du nombre de contributions à la diffusion parmi les auteurs du type V, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-V – Répartition des droits parmi les auteurs du type V, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

TYPE VI

Les éphémères

Un auteur de la SACD sur trois fait partie du type VI, qui se caractérise à la fois par une production de faible ampleur – et, partant, par une courte durée d'intervention dans le monde du spectacle – et par de très faibles rémunérations.

La production de presque tous les auteurs de ce type se résume à une année et à trois contributions à la création au maximum (68 % en répertorient une seule). Le type VI rassemble ainsi les auteurs qui, depuis le début des années 1990, ont inscrit de façon très ponctuelle une, deux ou trois contributions au répertoire de la SACD (graphique 17-VI).

Du point de vue des répertoires, il s'agit d'un type transversal, bien qu'il concerne davantage le spectacle vivant (théâtre, œuvres dramatico-musicales, musiques de scène) que l'audiovisuel (fictions pour la télévision et le cinéma).

Du fait du caractère très éphémère de leur activité, les auteurs du type VI sont peu diffusés : en moyenne deux diffusions ou représentations par an entre 1997 et 2008. Toutefois, la moyenne est peu significative. En effet, si l'on prend pour illustration les auteurs du type VI qui n'ont immatriculé qu'une seule contribution, en 1996, et dont l'exploitation commence en 1997, on obtient l'évolution suivante : pour la plupart des 240 auteurs qui sont dans ce cas, l'exploitation commence dans les deux années qui suivent l'inscription au répertoire de la SACD, c'est-à-dire en 1997 ou en 1998 ; pour 65 % d'entre eux, l'exploitation dure un an (c'est-à-dire que la création ne donne lieu à diffusions ou représentations qu'une seule année, 1997 ou 1998) ; pour environ 80 %, l'exploitation n'excède pas trois ans (c'est-à-dire qu'à partir de 2000 la création n'est plus diffusée ou représentée).

Les éphémères

Les auteurs du type VI :

- Œuvrent dans l'un ou l'autre répertoire
- Ont la durée de production la plus courte (en général une seule année)
- Totalisent le plus faible nombre de contributions à la création et à la diffusion
- Perçoivent les revenus les plus modestes

Le type VI, avec le type III :

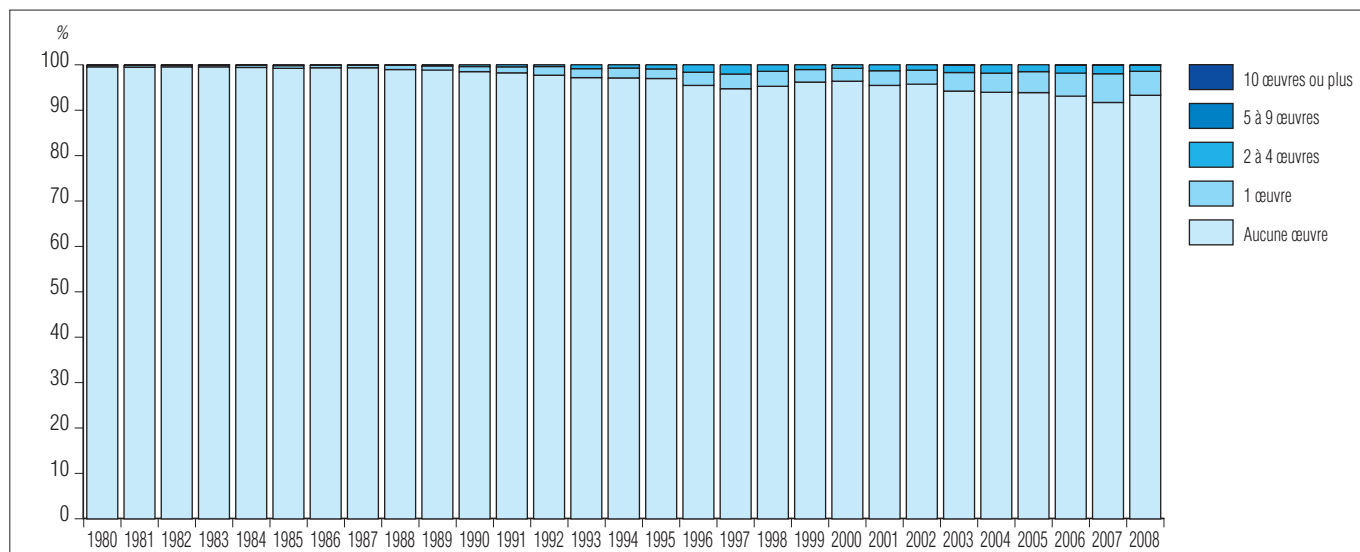
- Est le plus féminin

L'augmentation du nombre d'auteurs diffusés que suggère le graphique 18-VI est donc artificielle, dissimulant le fait qu'en début de période une partie des auteurs du type VI n'ont pas encore adhéré à la SACD – et n'ont donc pas encore d'œuvre à diffuser.

1997 est l'année la plus rémunératrice pour 15 % d'entre eux, suivie de 2008, pour 14 %. La meilleure année demeure toutefois une année très modeste en termes de niveaux de revenus : ils perçoivent alors au maximum 1 500 euros³⁴. Pour près de 70 % des auteurs du type VI, la meilleure année représente moins de 500 euros de droits perçus (graphique 19-VI).

Un quart des auteurs du type VI ont adhéré à la SACD avant 1989, 19 % entre 1990 et 1996, 22 % entre 1997 et 2002 et 35 % depuis 2003. Il compte davantage de femmes et de jeunes auteurs que les autres types : 16 % ont moins de 35 ans en 2008.

Graphique 17-VI – Répartition du nombre de contributions à la création inscrites chaque année par les auteurs du type VI, 1980-2008



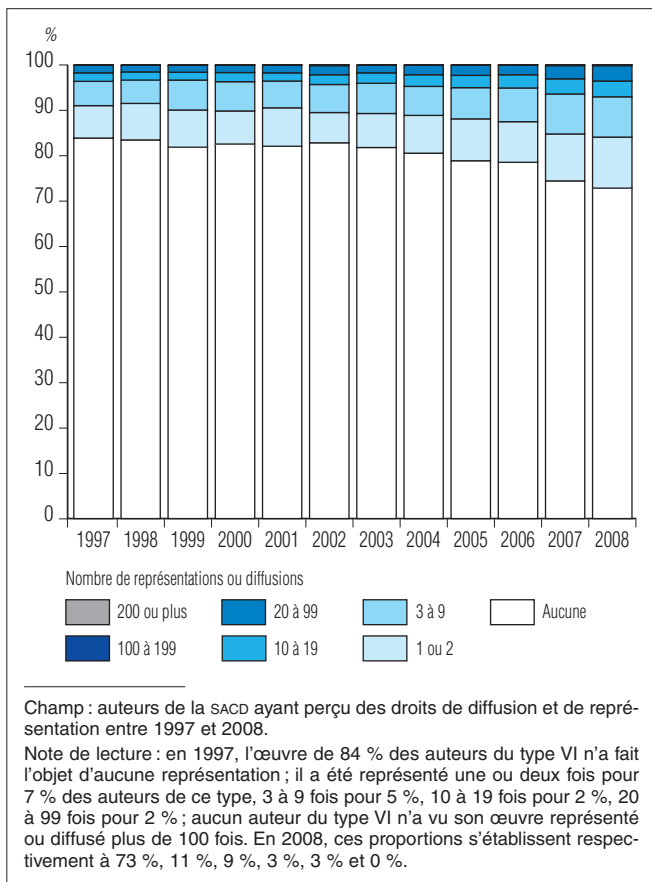
Champ : auteurs de la SACD ayant perçu des droits de diffusion et de représentation entre 1997 et 2008.

Note de lecture : en 1980, aucun auteur du type VI n'a inscrit de contribution à la création au répertoire de la SACD. En 2008, 93 % des auteurs de ce type n'en ont inscrit aucune, 5 % en ont inscrit une, 2 % deux à quatre et aucun auteur du type VI n'en a inscrit davantage.

Source : SACD/DEPS, 2011

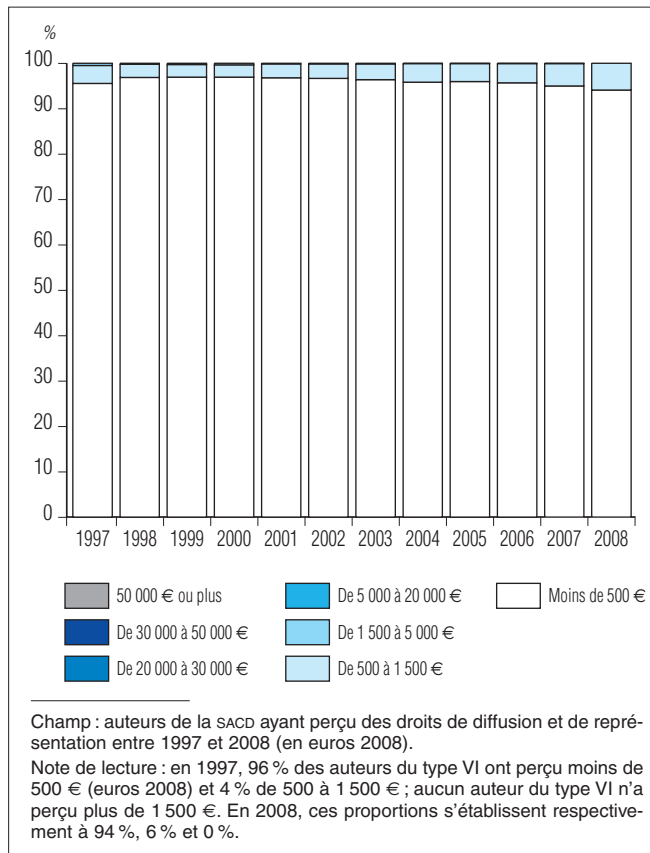
34. En euros 2008.

Graphique 18-VI – Répartition du nombre de contributions aux représentations et diffusions parmi les auteurs du type VI, 1997-2008



Source : SACD/DEPS, 2011

Graphique 19-VI – Répartition des droits parmi les auteurs du type VI, 1997-2008



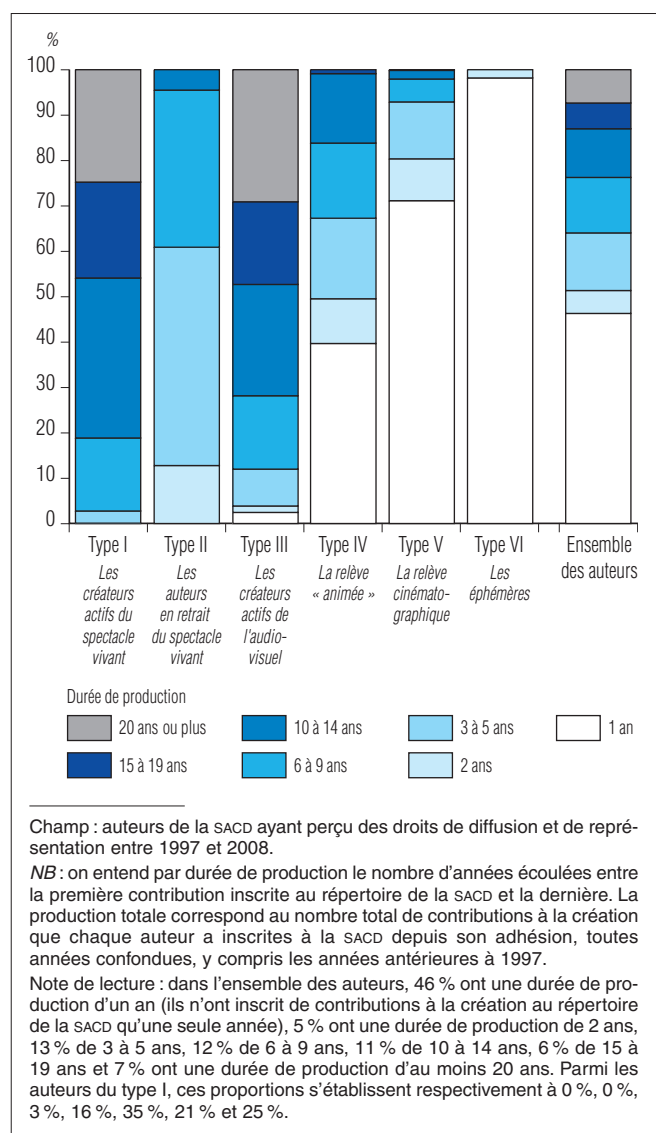
Source : SACD/DEPS, 2011

Encadré 4

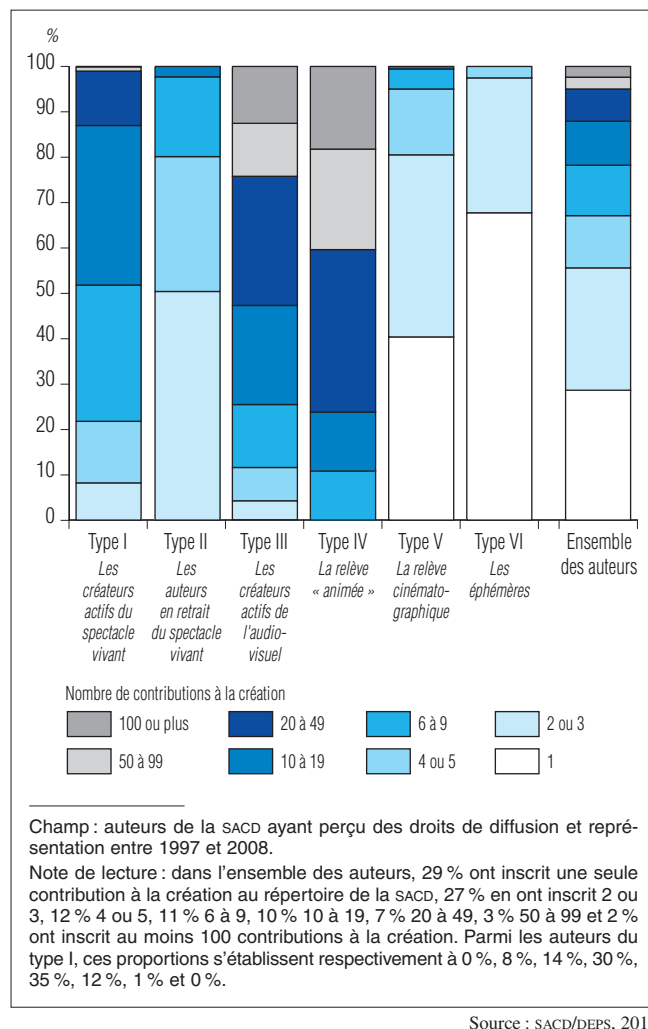
Caractéristiques distinctives des carrières types : représentations graphiques

Les graphiques A à H ci-après confrontent les six types les uns aux autres sous l'angle de certaines caractéristiques, les comparant également à la répartition dans l'ensemble de la population.

Graphique A – Type de carrière et durée de production

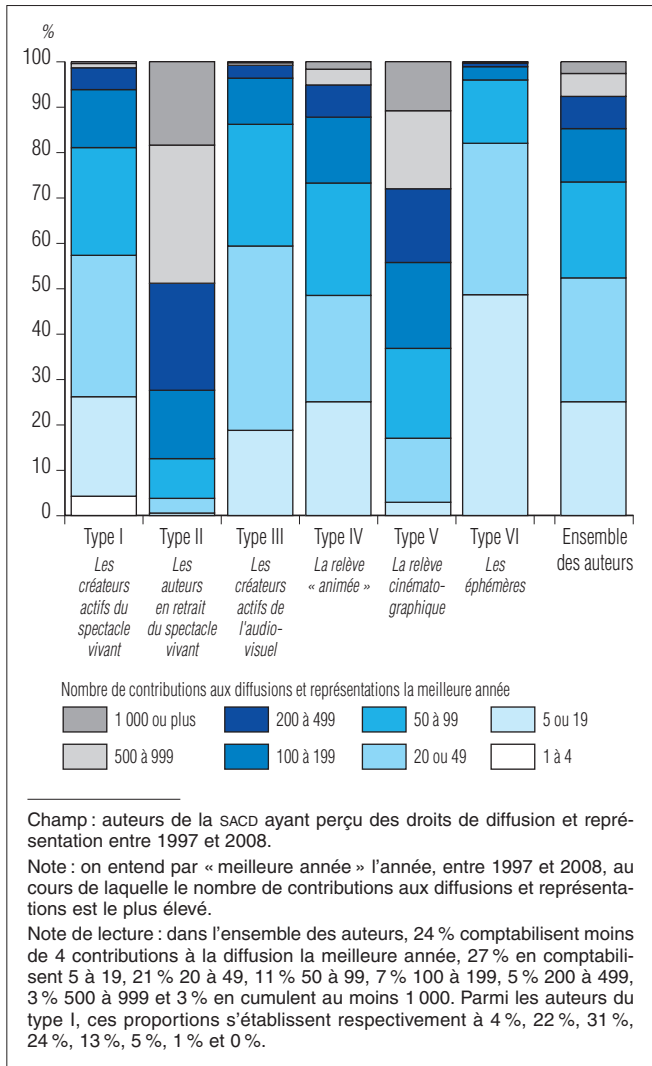


Graphique B – Type de carrière et nombre total de contributions à la création



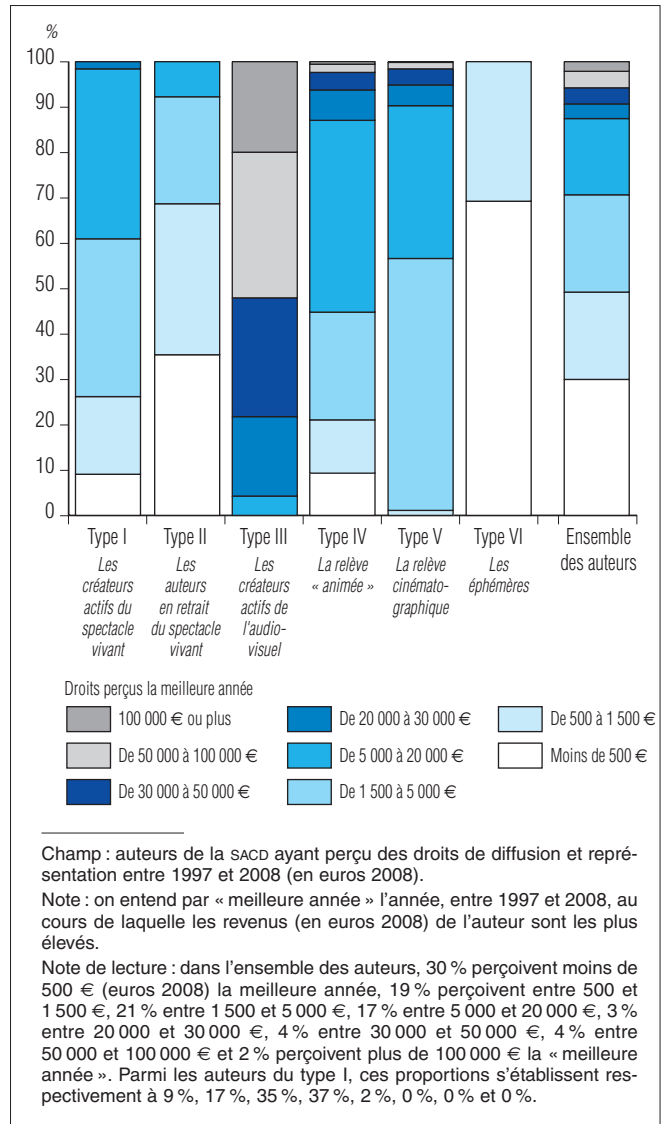
1. En euros 2008.

Graphique C – Type de carrière et site de contributions aux diffusions et aux représentations



Source : SACD/DEPS, 2011

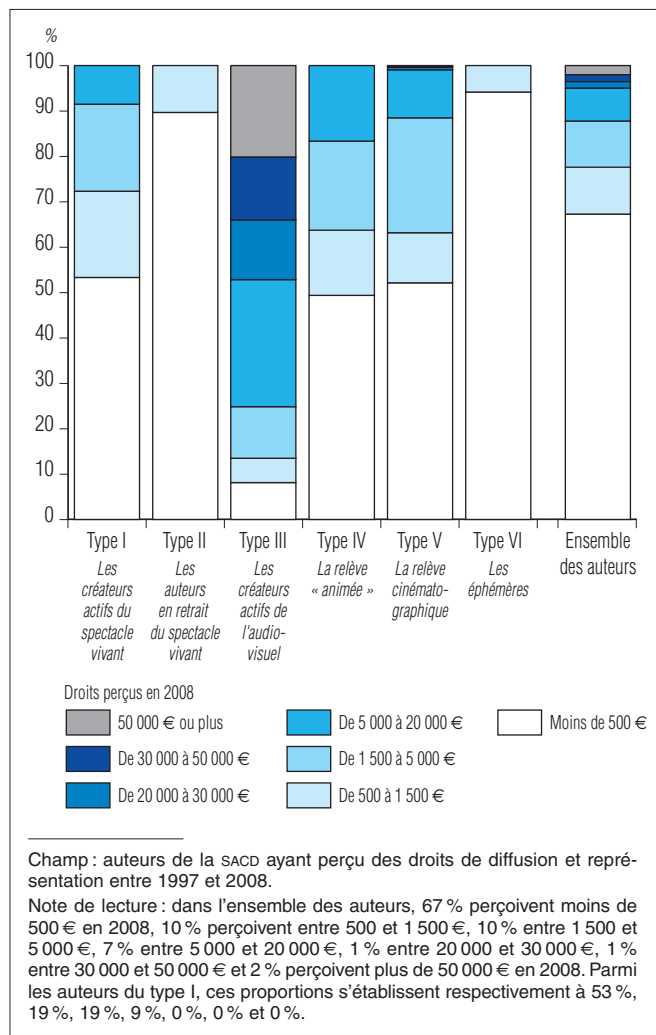
Graphique D – Type de carrière et montant des droits perçus la meilleure année



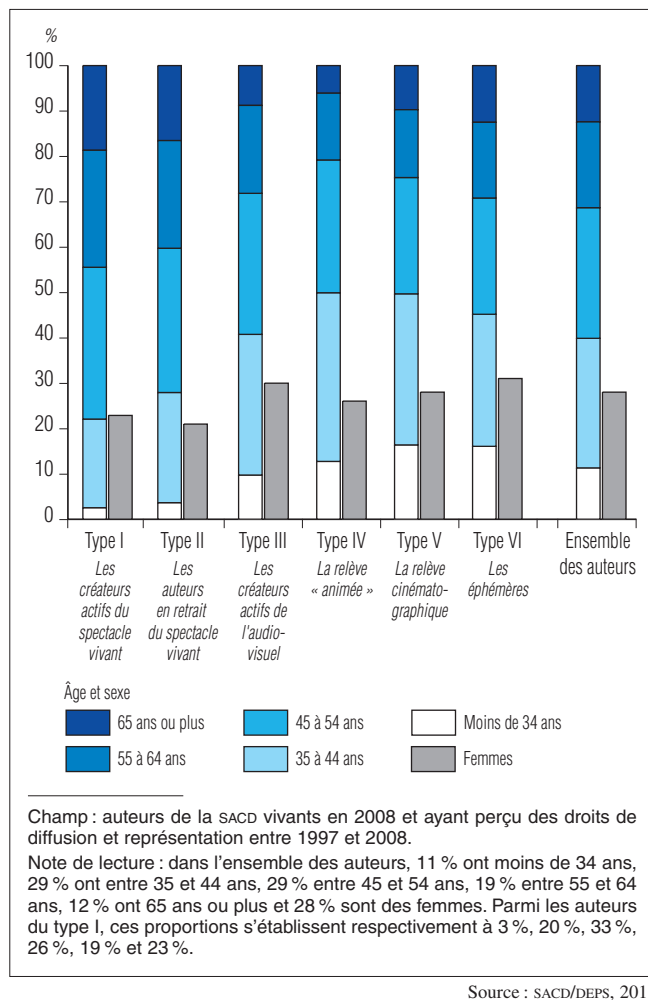
Source : SACD/DEPS, 2011

Encadré 4 – suite

Graphique E – Type de carrière et montant des droits perçus en 2008



Graphique F – Type de carrière, âge et sexe des auteurs en 2008



Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*

Marie GUYON**

Writers, photographers, composers...
Artist-author members of AGESSA in 2008

De plus en plus d'artistes auteurs affiliés

En 2008, l'Agessa rassemble 11 000 artistes auteurs affiliés (encadré, p. 2), répartis sur onze disciplines. Les plus nombreux sont les auteurs du livre – avec 4 300 écrivains, illustrateurs et traducteurs – suivis des photographes (3 450) et des auteurs d'œuvres audiovisuelles* (un peu plus de 1 800) (tableau 1).

Les effectifs d'artistes auteurs ont augmenté de 58 % en 15 ans (ils étaient 7 000 en 1994). Cette progression est principalement due aux auteurs d'œuvres audiovisuelles (y compris cinématographiques) dont le nombre a doublé au cours de la période, aux photographes (+ 83 %), aux illustrateurs (+ 79 %) et aux traducteurs (+ 64 %). Certaines populations d'artistes auteurs se sont au contraire contractées : celles des auteurs d'œuvres dramatiques (- 16 %) et des auteurs de compositions musicales (- 13 %) notamment (graphique 1).

Une population qui se féminise, inégalement selon les disciplines

En 2008, deux artistes auteurs sur trois sont des hommes. Cette surreprésentation masculine est nettement plus marquée que dans l'ensemble de la population active en emploi, composée à 53 % d'hommes*.

Tableau 1 – Répartition des artistes auteurs affiliés à l'Agessa selon la discipline en 2008*

Disciplines**	Nombre	%
Photographes	3 447	31
Écrivains	2 038	18
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	1 835	17
Illustrateurs	1 388	13
Auteurs de compositions musicales avec ou sans paroles	877	8
Traducteurs	876	8
Auteurs du multimédia interactif***	270	2
Auteurs de logiciels	146	1
Auteurs d'œuvres dramatiques	132	1
Chorégraphes	9	-
Ensemble	11 018	100

Champ : artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008, sur la base des revenus d'auteur perçus en 2008.
** Nomenclature établie par l'Agessa.
*** Le multimédia interactif est une discipline introduite en 2002.

Source : Agessa/ARS, 2011

Si la traduction est une discipline aux deux tiers féminine, toutes les autres sont majoritairement masculines, dans des mesures variables : en 2008, les femmes représentent entre 40 % et 50 % des écrivains et des auteurs

* Cette étude a bénéficié du concours actif de Pascal MIRONNA, Thierry DUMAS et Samba DIAGNE, respectivement chef du département des artistes et des professions à la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication, directeur de l'Agessa et chef de projet informatique à l'Agessa. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

** Attachée statisticienne de l'Insee, chargée d'analyse au titre.

1. En 2006, la catégorie des auteurs d'œuvres cinématographiques (200 en 2005) a été agrégée à celle des auteurs d'œuvres audiovisuelles. Les auteurs d'œuvres audiovisuelles (y compris cinématographiques) sont des réalisateurs, des scénaristes, des dialoguistes, des sous-titresurs, etc.

2. Selon l'enquête Emploi 2008 de l'Insee.

3. La présente étude porte sur les seuls artistes auteurs affiliés à l'Agessa, avec un bref exposé, en encadré, de la situation des assujettis (préoccupés).

Marie GUYON

Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008

Paris, DEPS, Ministère de la Culture
et de la Communication,
coll. « Culture chiffres »,
2011-3, avril 2011

En 2008, l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa) affilié 11 000 artistes auteurs, principalement du livre, de la photographie et de l'audiovisuel. Leur nombre s'est élevé de 58 % au cours des quinze dernières années.

Les deux tiers des artistes auteurs affiliés sont des hommes. Toutefois, les femmes sont de plus en plus nombreuses, en particulier parmi les écrivains, les photographes et les auteurs d'œuvres audiovisuelles et dramatiques. La population des artistes auteurs est assez âgée (49 ans en moyenne) et fortement implantée en Île-de-France.

La moitié se partage moins de 10 % de l'ensemble des revenus d'auteurs affiliés à l'Agessa, tandis que les 10 % d'artistes auteurs les mieux rémunérés concentrent à eux seuls plus de la moitié de ces revenus.

Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009

Marie GUYON*

Painters, graphic designers, sculptors, etc.
Artist-author members of the Maison des Artistes in 2009

En 2009, 24 000 artistes auteurs sont affiliés à la Maison des artistes¹. Ils se répartissent en douze disciplines, mais deux d'entre elles, le graphisme et la peinture, représentent 71 % des effectifs (tableau 1). Près de 2 000 illustrateurs² sont affiliés à la Maison des artistes, 1 800 sculpteurs et 1 300 artistes plasticiens.

La caractérisation des artistes auteurs et l'étude de l'évolution de la population depuis 1999 portent sur les seuls artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes, auxquels ont été ajoutés les artistes assujettis qui, une année donnée, ont perçu des revenus supérieurs au seuil d'affiliation. La situation des assujettis n'a pas été approfondie : quelques caractéristiques les concernant sont présentées en page 6.

Entre 1999 et 2007, le nombre d'artistes auteurs affiliés a augmenté en moyenne de 6 % par an, passant ainsi de 13 000 à 23 000 ; depuis 2007, il est relativement stable (graphique 1).

Les progressions observées s'expliquent globalement par l'abaissement du seuil d'affiliation en 2001³ et par le développement de l'affiliation à titre dérogatoire, mais également par d'autres facteurs spécifiques à chaque discipline. Ainsi, les effectifs de graphistes affiliés ont été multipliés par 3,5 sur la période, jusqu'à dépasser ceux des

Tableau 1 – Répartition des artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes selon la discipline en 2009

Discipline*	Nombre	%
Graphiste	9 417	40
Peintre	7 322	31
Illustrateur	1 968	8
Sculpteur	1 834	8
Plasticien	1 285	5
Dessinateur	720	3
Dessinateur textile	547	2
Graveur	161	1
Céramiste	63	0
Vitrail	53	0
Décorateur	30	0
Tapisserie	9	0
Ensemble	23 399	100

Champ : auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009, sur la base des revenus d'auteur perçus en 2008.
* Nomenclature établie par la Maison des artistes.

Source : Maison des artistes/ARS, 2011

* Attachée statisticienne de l'Insee, chargée d'analyse au titre. Cette étude a bénéficié du concours actif de Pascal MIRONNA et Jean CIZANI, respectivement chef du département des artistes et des professions à la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication, et adjoint de direction de la Maison des artistes. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

1. L'affiliation est établie sur la base des revenus d'artiste auteur perçus en 2008.

2. Illustrateurs exerçant principalement dans la presse et la publicité. Les illustrateurs dont des revenus d'auteur proviennent majoritairement de contrats d'édition relèvent de l'Agessa.

3. Le régime de l'affiliation repose sur la conversion d'un bénéfice non commercial artistique en l'équivalent d'un salaire permettant de valider 4 trimestres pour la retraite dans le régime général. Depuis 1993, ce seuil était fixé à 1 200 fois la valeur horaire moyenne du Smic (vsmic) ; en 2001, il a été ramené à 900 vsmic.

Marie GUYON

Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009

Paris, DEPS, Ministère de la Culture
et de la Communication,
coll. « Culture chiffres »,
2011-4, avril 2011

En 2009, la Maison des artistes affilié 24 000 artistes auteurs, principalement graphistes et peintres. Leur nombre s'est élevé en moyenne de 6 % par an entre 1999 et 2006 et est relativement stable depuis 2007.

Près de 60 % des artistes auteurs affiliés sont des hommes. Toutefois, les femmes sont de plus en plus nombreuses, en particulier parmi les plasticiens, les peintres et les graveurs. Les artistes auteurs sont âgés en moyenne de 44 ans et vivent pour plus de la moitié en Île-de-France.

La moitié se partage 15 % de l'ensemble des revenus d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes, tandis que les 10 % d'artistes auteurs les mieux rémunérés concentrent à eux seuls 43 % de ces revenus.

Méthodologie

Les données transmises par la SACD et leur traitement statistique

1. Les données transmises

Les données transmises par la SACD incluent tous les droits d'exploitation gérés par la SACD entre 1997 et 2008.

Les droits associés à la gestion individuelle dans l'audiovisuel (avances et primes pour la diffusion d'œuvres cinématographiques, exploitations vidéo, en salles de projection, à l'étranger, etc.) sont exclus de l'analyse.

On dispose ainsi pour chaque auteur ayant perçu des droits d'exploitation entre 1997 et 2008 :

- de ses caractéristiques sociodémographiques : année de naissance, éventuellement année de décès, sexe, nationalité, lieu de résidence en 2008, grade en 2008, année d'adhésion à la SACD ;
- de l'ensemble des droits perçus chaque année, par répertoire (audiovisuel ou spectacle vivant), par discipline (cinéma, télévision, etc.), par genre (fiction, animation, etc.) et par pays de provenance ;
- d'informations sur les œuvres inscrites au répertoire de la SACD (nombre par année – y compris les années antérieures à 1997 –, répertoire, discipline et genre) et sur les diffusions et représentations (nombre par année – entre 1997 et 2008 –, répertoire, discipline et genre).

Le champ de la présente étude couvre uniquement les créations des auteurs qui ont perçu des droits entre 1997 et 2008 et, donc, exclut celles des nouveaux membres inscrits avant 2008 mais qui, à cette date, n'ont pas encore perçu de droits. Pour information, en 2007 et 2008, la SACD a inscrit à son répertoire 28 000 nouvelles œuvres audiovisuelles et 11 500 nouvelles œuvres de spectacle vivant.

2. Les œuvres : création, diffusion et représentation

Une mise en garde s'impose : les notions d'œuvre et de diffusion s'entendent moins comme des œuvres et diffusions uniques que comme la contribution d'un auteur à la création d'une œuvre unique (couvrant ainsi à la fois l'œuvre unique inscrite par un seul auteur et l'œuvre de collaboration, impliquant plusieurs coauteurs) et sa contribution à la diffusion de cette œuvre. Ainsi, le scénario d'un épisode d'une série télévisée – œuvre unique – auquel six scénaristes auront contribué apparaîtra à six reprises dans le fichier exploité, une fois pour chacun des six contributeurs. Si cette œuvre est diffusée à la télévision à trois reprises en 2008, lui correspondront alors trois diffusions pour chacun des six scénaristes, soit en tout 18 contributions à la diffusion.

RÉSUMÉ

En 2008, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) a versé 136 millions d'euros de droits à 17 700 auteurs et compositeurs dramatiques. Entre 1997 et 2008, les répertoires gérés par la SACD ont beaucoup évolué, en particulier celui de l'audiovisuel, du fait des mutations technologiques intervenues depuis la fin des années 1990 dans ce secteur : apparition puis généralisation de la télévision numérique terrestre (TNT), développement des chaînes thématiques, etc.

Les auteurs se distinguent nettement les uns des autres selon le répertoire (audiovisuel ou spectacle vivant) auquel ils participent, leur durée et leur volume de production, leur niveau de contributions aux diffusions et aux représentations, ainsi par les montants de droits perçus. La population des auteurs et compositeurs dramatiques reste âgée et très masculine, bien que les femmes y soient de plus en plus nombreuses.

ABSTRACT

In 2008, SACD, France's society of dramatic authors and composers (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) paid out 136 million euros in royalties to 17,700 dramatic authors and composers. Between 1997 and 2008, the repertoire range managed by SACD has changed considerably, particularly that within the audiovisual field, due to changing technologies within the field since the 1990s, such as France's national digital terrestrial service TNT (Télévision Numérique Terrestre), the emergence of specialist channels etc.

Authors are clearly differentiated from each other depending on their repertoire field (audiovisual or live entertainment), their career span and output, their level of contributions to broadcasts and productions, as well as the royalty amounts received. The dramatic author and composer population remains relatively old and markedly male, although its female contingent is growing.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contact.deps@culture.gouv.fr